

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

REQUÊTE POUR FAIRE MODIFIER LES TARIFS DE
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTROPOLITAIN
À COMPTER DU 1ER OCTOBRE 1998

DOSSIER R-3397-98

RÉGISSEURS : **M. ANDRÉ DUMAIS**, président
 Me CATHERINE RUDEL-TESSIER
 M. FRANÇOIS TANGUAY

AUDIENCE DU 11 NOVEMBRE 1998

VOLUME 11

MICHEL DAIGNEAULT
Sténographe officiel

COMPARUTIONS :

Me ANDRÉ TURMEL,
Me ROBERT MEUNIER,
Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE,
procureurs de la Régie

REQUÉRANTE :

Me JOCELYN B. ALLARD,
Me RICHARD LASSONDE,
procureurs de Société en commandite Gaz Métropolitain
(SCGM)

INTERVENANTS :

Me GUY SARAULT,
procureur de l'Association des consommateurs
industriels de gaz (ACIG)

Me HÉLÈNE SICARD,
Me CHARLES O'BRIEN,
procureurs du Regroupement national des Conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

Me LISE DUQUETTE,
procureur de Gazoduc TQM

Me YVES CORRIVEAU,
procureur du Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROEE)

M. JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE,
M. JEAN-PIERRE DRAPEAU,
représentants du Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAMÉ) et Union pour le développement
durable (UDD)

Me BENOÎT PÉPIN,
procureur de la Fédération nationale des associations
de consommateurs du Québec (FNACQ) et Option
consommateurs

Me PIERRE TOURIGNY,
procureur de Corporation Approvisionnement -
Montréal, Santé et Services sociaux

OBSERVATEURS :

M. PIERRE LACROIX,
représentant de Société en commandite
Duke Énergie Marketing

TABLE DES MATIERES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES.....	5
JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE	
CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me BENOÎT PÉPIN.....	83
CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me JOCELYN B. ALLARD.....	100
CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me ANDRÉ TURMEL.....	124
INTERROGATOIRE PAR M. FRANÇOIS TANGUAY.....	132
DISCUSSIONS.....	136

LISTE DES PIÈCES

SCGM-15 doc. 2.41 :	Réponse à l'engagement 14.	8
SCGM-7 doc. 1.14 :	Réponse à l'engagement 29.	8
SCGM-7 doc. 1.13 :	Réponse à l'engagement 28.	8
GRAME-UDD-3 :	Curriculum vitae de M. Jean-François Lefebvre.....	30
GRAME-UDD-4 :	Présentation de la preuve de GRAME-UDD.....	30
GRAME-5 :	Lettre du 9 novembre 1998 adressée à la Régie de l'énergie et signée par M. Jean-Pierre Drapeau (GRAME-UDD).....	46
GRAME-6 :	Document provenant du rapport annuel de Consumers Gaz, intitulé □ Community Outreach □.....	47
GRAME-7 :	Document provenant du rapport annuel de Consumers Gaz, intitulé □ Future Initiatives : Measuring Our Success □.....	47
GRAME-8 :	Document provenant du rapport annuel de Consumers Gaz, intitulé □ Accomplishments / Initiatives □.....	47

(9 h 30)

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT, ce onzième
(11e) jour du mois de novembre :

PRÉLIMINAIRES

LA GREFFIÈRE :

Protocole d'ouverture, audience du (10) novembre mil
neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998), dossier
R-3397-98.

Requête pour faire modifier les tarifs de Société en
commandite Gaz Métropolitain à compter du premier
(1er) octobre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit
(1998).

Les régisseurs désignés dans ce dossier sont monsieur
André Dumais, président, maître Catherine Rudel-
Tessier et monsieur François Tanguay.

Les procureurs de la Régie sont maître André Turmel,
maître Robert Meunier et maître Jean-François
Ouimette.

Requérant : Société en commandite Gaz Métropolitain,
représentée par maître Richard Lassonde et maître
Jocelyn B. Allard.

Je demanderais aux intervenants de signifier leur présence.

Les intervenants sont : l'Association des consommateurs industriels de gaz, représentée par maître Guy Sarault (absent).

Corporation Approvisionnement-Montréal Santé et Services sociaux, représentée par maître Pierre Tourigny (absent).

Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec et Option consommateurs, représentées par maître Benoît Pépin.

Me BENOÎT PÉPIN :

Il y en a qui sont fidèles au poste ce matin!

LE PRÉSIDENT :

Bien oui! Bonjour, Maître.

LA GREFFIÈRE :

Gazoduc TQM, représentée par maître Lise Duquette (absente).

Groupe de recherche appliquée en macroécologie et Union pour le développement durable, représentées par messieurs Jean-François Lefebvre et Jean-Pierre

Drapeau.

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

Bonjour.

LA GREFFIÈRE :

Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec, représentée par maître Hélène Sicard (absente) et maître Charles O'Brien (absent).

Regroupement des organismes environnementaux en énergie, représentée par maître Yves Corriveau (absent).

Observateur : Société en commandite Duke Énergie Marketing, représentée par monsieur Pierre Lacroix.

Y a-t-il d'autres personnes qui désirent présenter une demande ou faire des représentations au sujet de ce dossier?

Je demanderais, par ailleurs, aux intervenants de s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement. Nous vous demandons également de bien vouloir fermer les cellulaires. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame. Bonjour à tous. Avant qu'on ne débute, est-ce que vous avez des cadeaux surprises pour nous ce matin, Maître Allard?

Me JOCELYN B. ALLARD :

Bien, des surprises, non, ce n'est pas des surprises parce qu'on s'attendait à déposer des engagements, alors, ce ne sont pas tous... tous les engagements manquants, bien j'en ai toute une pile, là! Bon, alors j'ai ici le document SCGM-15, document 2.41 qui est réponse à l'engagement 14.

SCGM-15 doc. 2.41 : Réponse à l'engagement 14.

Ensuite, j'ai SCGM-7, document 1.14 et SCGM-7, document 1.13, qui sont respectivement les réponses aux engagements 29 et 28 et ils se trouvent, les deux engagements sont brochés ensemble là, sur le même document.

SCGM-7 doc. 1.14 : Réponse à l'engagement 29.

SCGM-7 doc. 1.13 : Réponse à l'engagement 28.

Et enfin, SCGM-13, document 15.1, qui est la réponse à l'engagement 33 là, c'est-à-dire le témoignage de monsieur John R. Day, au dossier de Consumers en

quatre-vingt-un (81), sur l'étude lead-lag.

LE PRÉSIDENT :

Lead-lag, c'est ça.

Me JOCELYN B. ALLARD :

Alors ça, ça clôt pour les dépôts d'engagements. J'ai bon espoir que demain, on aura ce qui reste manquant.

LE PRÉSIDENT :

Sur les engagements, pendant qu'on est sur le sujet, il y avait un engagement, disons ils sont tous importants, mais il y en avait un principalement là, l'engagement numéro 30, qui était sur la confirmation d'un crédit de deux point cinq millions (2,5 M\$) qui devrait se retrouver sur le document et en fait, cet engagement-là a été demandé jeudi passé, on est rendu à mercredi et je présume que le deux point cinq millions (2,5 M\$), on devrait être en mesure là d'avoir une réponse aujourd'hui, parce que... disons, tout en espérant qu'on l'a aujourd'hui, parce que je voudrais vous signaler qu'il se pourrait qu'il y ait des questions additionnelles qui pourraient être demandées à madame Perron.

Donc, ce serait de s'assurer, on siège encore demain après-midi, un que madame Perron, dans la perspective qu'on peut avoir l'engagement 30 répondu aujourd'hui,

de s'assurer que madame Perron est disponible demain après-midi pour possiblement des questions additionnelles, dépendamment de la réponse, là, on ne peut pas anticiper la réponse là, mais on parle d'une ligne de deux point cinq millions (2,5 M\$) de crédit là, sur un budget de cent quatre (104 000 000 \$), je présume qu'il y a des gens qui travaillent depuis jeudi passé là-dessus, là.

Me JOCELYN B. ALLARD :

Oui...

LE PRÉSIDENT :

Un gros morceau de même, ça doit être facile à trouver.

Me JOCELYN B. ALLARD :

Je ne sais pas qui travaille là, sur le sujet, mais on va aviser madame Perron d'abord là. Évidemment, c'est une question de perception là, moi j'allais vous dire : les engagements qui sont manquants, ce sont ceux qui sont justement de la fin de la semaine dernière là, principalement monsieur Gougeon et madame Perron, alors...

LE PRÉSIDENT :

Non, c'est juste...

Me JOCELYN B. ALLARD :

... on considèrerait normal que, évidemment, les plus anciens étaient déjà rentrés et...

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais disons c'est parce que je mettais un autre barème aussi à l'intérieur de ça, qui n'était pas juste le calendrier, mais qui était aussi...

Me JOCELYN B. ALLARD :

Oui, oui, je comprends.

LE PRÉSIDENT :

... l'importance et le deux point cinq millions (2,5 M\$) est sûrement de haute importance. Est-ce que vous pourriez nous... bien, peut-être dans le courant de la journée, confirmer si on peut avoir peut-être l'information, idéalement, ce serait d'avoir cette information-là aujourd'hui, de façon à ce qu'on puisse vous aviser, si oui, on peut interroger encore madame Perron demain après-midi là-dessus.

Me JOCELYN B. ALLARD :

C'est ça, dès qu'on a...

LE PRÉSIDENT :

Et entre-temps, la garder disponible.

Me JOCELYN B. ALLARD :

C'est ça, dès qu'on a une pause là, on va tenter...

LE PRÉSIDENT :

O.K.

Me JOCELYN B. ALLARD :

... de rejoindre madame Perron, alors le plus tôt qu'on aura une pause, le plus vite on pourra l'appeler.

LE PRÉSIDENT :

Bon, on peut prendre une pause!

Me JOCELYN B. ALLARD :

Alors c'est ça, l'autre sujet dont je veux peut-être entretenir la Régie ce matin là, ce n'est pas tellement long, je vous ramène à votre décision du vingt-sept (27) octobre quatre-vingt-dix-huit (98), pages 10 et 11, ou plutôt 11 et 12 des notes, de la transcription des notes sténographiques en ce qui concerne les frais.

Évidemment, je ne veux pas vous re-citer, Monsieur le Président là, mais vous avez mentionné qu'en ce qui concerne les paiements de frais qui avaient été demandés, la Régie considérerait qu'il n'était pas approprié de donner suite à cette demande,

considérant que la phase II était pour se terminer en quelques semaines et à ce moment-là, demandait à tous les intervenants de bien détailler leurs comptes de façon séparée, autant la phase I, la phase II, la phase... pas pour la phase I, je m'excuse, la phase II, la requête en irrecevabilité, le mécanisme de rendement incitatif qui se retrouve dans la phase III et ce que la Régie avait décidé...

LE PRÉSIDENT :

Il y avait trois éléments.

Me JOCELYN B. ALLARD :

La Régie statuera lors de la dernière journée d'audience de cette phase II sur l'apport et la contribution de chacun à cette phase II, y compris le débat entourant la requête en irrecevabilité.

Bon. Entre-temps, évidemment, nous avons reçu deux demandes et monsieur Drapeau va... je fais suite à son rappel qu'il me faisait hier. On a reçu une demande de paiement de frais préalables, autant du GRAME-UDD que du RNCREQ, je pense que la Régie est en copie, si je ne me trompe pas, des deux demandes...

LE PRÉSIDENT :

Mais ça, ça n'a rien à voir avec la finale, les frais

préalables vous procédez avec ça et il y a un processus là de paiement pour les frais préalables. Ce qu'on parlait dans la décision, c'était la somme des frais totaux.

Me JOCELYN B. ALLARD :

O.K., parce que là, évidemment, je veux juste souligner à la Régie, puis c'est ce qui nous embêtait, c'est quand on regarde le détail de tous ces frais réclamés-là, ça revient exactement à ce que vous mentionniez que vous étiez pour statuer sur l'utilité dans la phase II.

Moi, je suis bien prêt... on est bien prêt à payer des frais préalables, mais c'est juste pour faire souligner que ça va court-circuiter, à toutes fins pratiques, en grande partie, la décision. Alors, ce sont des... on cherche des instructions.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Sur des frais préalables, il n'y a pas de décision en tant que telle sur la facture qui est soumise, la décision a déjà reconnu un paiement de frais préalables jusqu'à un certain montant et sur réception et confirmation de factures, les paiements s'effectuent automatiquement par le distributeur, sans besoin de révision de décision, et c'est à la suite, c'est lorsqu'on ferme la cause en tant que

telle, que là la somme totale des frais est mise en... comment je dirais ça, en perspective.

Prenant en considération qu'il y a déjà un certain pourcentage qui a déjà été payé, mais s'il a déjà été payé, c'est parce qu'il avait déjà une reconnaissance là de l'à-propos de l'intervention et si, au total, certains ajustements se font, bien ils se feront à la fin.

Mais en ce qui concerne les paiements préalables, aussitôt que... la seule condition, c'est d'avoir des...

Me JOCELYN B. ALLARD :

Bien, des pièces justificatives, mais...

LE PRÉSIDENT :

... des factures, des pièces justificatives.

Me JOCELYN B. ALLARD :

C'est ça, mais notre interrogation était : si on reçoit les pièces justificatives, mais qu'à toutes fins pratiques il ne faut pas... ce que je comprends, c'est qu'il ne faut pas vraiment les regarder, parce qu'on paye de toute façon, sur réception?

LE PRÉSIDENT :

C'est ça, dans les dix (10) jours, je crois bien, là.

Me JOCELYN B. ALLARD :

O.K. Bon.

LE PRÉSIDENT :

Si les pièces justificatives sont là, vous payez les frais préalables jusqu'au montant maximal...

Me JOCELYN B. ALLARD :

O.K., de toute façon...

LE PRÉSIDENT :

... accordé par la Régie.

Me JOCELYN B. ALLARD :

... la Régie nous dit que indépendamment de ce qu'on pense...

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

Me JOCELYN B. ALLARD :

... du contenu des pièces justificatives, on paye.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

Me JOCELYN B. ALLARD :

Donc, on va payer!

LE PRÉSIDENT :

Et à la fin, si X milliers de dollars a été payé, puis mettons si je prends un chiffre rond, bien si les frais totaux sont cinquante mille dollars (50 000 \$) et les frais préalables accordés avaient été dix mille dollars (10 000 \$) et vous avez reçu des factures, par hasard, pour douze mille dollars (12 000 \$) de frais préalables, vous en payez jusqu'à dix mille (10 000 \$) et à la fin, sur les frais totaux, bien on considère qu'il y a déjà dix mille dollars (10 000 \$) qui ai été payé sur le cinquante mille (50 000 \$) total qui est demandé, mettons.

Me JOCELYN B. ALLARD :

Évidemment l'inquiétude c'est plus que si... là, mettons le cas du GRAME-UDD là, parce que monsieur Drapeau est ici, il n'y a personne du RNCREQ, les frais préalables sont de vingt mille dollars (20 000 \$) qui avaient été accordés, alors on a reçu une facture de dix-neuf mille (19 000 \$), ou en tout cas à quelques dollars près là, près de vingt mille dollars (20 000 \$).

Si, à la fin, la Régie considère après, comme elle l'annonçait le vingt-sept (27) octobre, que sur les

frais sa décision était de reconnaître l'utilité pour peut-être quinze mille dollars (15 000 \$), je ferais noter qu'on aura déjà payé les frais à l'avance, là...

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

Me JOCELYN B. ALLARD :

... malgré qu'on avait les pièces justificatives...

LE PRÉSIDENT :

Ça fait partie de l'approche reconnue par la Régie.

Me JOCELYN B. ALLARD :

O.K.

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

Sur ce sujet-là, Monsieur le Président, je voudrais vous faire remarquer que notre demande de frais a été déposée le vingt-trois (23) octobre et que nous sommes rendus déjà le onze (11) novembre.

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais je pense que la question de maître Allard effectivement fait référence à ça.

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

Mais j'aimerais aussi, si un jour - là, je dépasse un peu le... - si un jour la Régie fait une cause sur la question de tous ces frais-là, il faudrait aussi tenir compte que des groupes comme les nôtres, vous savez quand on participe à une audience comme celle-ci, Gaz Métro n'a pas un gros risque, c'est évident que c'est lui qui paye, la Régie n'a pas de risque.

Ceux qui supportent le risque, ce sont les groupes comme le nôtre, qui devons supporter des risques comme ceux-là, sans même savoir s'ils se feront rembourser, dépendant de la décision de la Régie, ce qui fait qu'au niveau de l'équité, ceux qui sont les plus défavorisés dans la participation à une audience de la Régie, ce sont les groupes comme le nôtre.

Un jour, quand on aura une réflexion, on vous fera part de nos commentaires là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

O.K., on n'entrera pas dans l'argumentation là-dessus, mais c'est un peu dans ce contexte-là que la Régie a permis d'accorder des frais préalables, pour enlever un peu le fardeau et non pas de mettre, comment je dirais ça, une caisse-enregistreuse où à toutes les semaines les factures entrent, mais ça été des frais préalables pour alléger le fardeau, en

tenant compte des deux dimensions. Mais ce sera... ce n'est pas le débat ici là de discuter ça.

Je pense que ça clarifie la position sur les frais préalables, la procédure, et en ce qui concerne les autres frais, bien ça va suivre, comme on parlait, à la fin de l'audience on va prendre une décision sur la pertinence de la participation des gens et des intervenants et, à partir de là, le processus normal de révision de... disons de soumission de factures, de révision par SCGM, d'argumentation et, finalement, de décision par la Régie prendra cours là, comme d'habitude.

Me JOCELYN B. ALLARD :

Donc, c'est ça, juste préciser que je ne veux pas débattre la question des frais □ at large □, là...

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

Me JOCELYN B. ALLARD :

... mais pour la... d'expliquer que c'est effectivement ma responsabilité là pour les questions du délai, là, de dire à monsieur Drapeau que j'avais dit à mes gens : je vais soumettre à la Régie, parce qu'effectivement, en lisant la décision, on se demandait, alors, s'il y a quelques jours de retard,

bien on s'en excuse.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Est-ce qu'il y a d'autres points de logistiques avant qu'on... ou d'intendance?

Me JOCELYN B. ALLARD :

Pas de logistique, j'aurais une autre minute à vous demander avant de commencer la preuve du GRAME là, vous vous doutez, évidemment, que c'est pour les fins du dossier.

LE PRÉSIDENT :

O.K., bien on va vous donner votre minute tout de suite.

Me JOCELYN B. ALLARD :

Tout de suite? Alors, évidemment, écoutez je ne veux pas recommencer ce que j'ai souligné hier là, je vous ramène encore une fois à la décision du vingt-deux (22) octobre sur les balises de cette affaire, je comprends que les témoins vont... je ne veux pas anticiper ce qu'ils vont dire, mais étant donné qu'il y a un texte écrit, on peut s'en douter.

Je comprends que je n'aurai pas besoin de... je ne sais pas si monsieur Drapeau va témoigner lui-même? Non? En tout cas, je ne sais pas qui va témoigner,

là... juste monsieur Lefebvre? Alors...

LE PRÉSIDENT :

C'est supposé être monsieur Lefebvre, oui.

Me JOCELYN B. ALLARD :

... je ne voudrais pas avoir à me lever,
j'appellerais ça d'une expression anglaise, une
□ blanket objection □ ou à tout ce qui tombe dans
les balises que vous avez déjà dit qui n'étaient pas
pertinentes au dossier, alors, je veux que ce soit
clair là.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

Me JOCELYN B. ALLARD :

Disons que si je ne me relève pas, ce n'est pas parce
qu'on accepte que ce soit partie au dossier.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Allard. Et dans ce contexte-là,
monsieur Drapeau, vous étiez ici hier, lors de la
présentation avec le ROEE, j'en conclus que vous
comprenez, vous avez très bien compris les balises à
l'intérieur duquel le débat doit se dérouler et on
compte sur votre présence pour assurer que vous avez
instruit monsieur Lefebvre en conséquence, parce que

lui, il n'était peut-être pas là?

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

Non, sauf qu'on a fait un exercice hier, on a tout repris le mémoire en extrayant ce qui était pertinent en considérant...

LE PRÉSIDENT :

En fonction...

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

... votre décision là, du début de l'audience, alors...

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

... en principe, il n'y a rien là-dedans, on a refait complètement, c'est-à-dire on a gardé les mêmes idées, mais on a refait la présentation pour qu'on ne fasse pas référence au protocole de Kyoto...

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

... pour qu'on ne fasse pas référence au... bien, on

ne peut pas ne pas faire référence aux gaz à effet de serre, parce que c'est une pollution atmosphérique qui est émise par le gaz là, je veux dire on a gardé les préoccupations sociales et environnementales, mais en enlevant les références à ce qui n'est pas reconnu de droit interne, là.

LE PRÉSIDENT :

Tout en étant à l'intérieur du cadre là, de cette cause tarifaire?

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

C'est ça, c'est ça, on a fait cet exercice-là.

LE PRÉSIDENT :

Et on...

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

Et tout à l'heure, on me demandait est-ce que je témoigne, je vous dis là ma façon de procéder, parce que nous, c'est notre première sans avocat, nous voulons faire reconnaître monsieur Lefebvre comme expert en environnement sinon, je veux dire, il me fait reconnaître comme expert en environnement.

On vous ouvre tout de suite notre jeu là, nous, ce qu'on veut, c'est avoir le droit de parler et de présenter notre preuve comme intervenant, même si on

n'a pas fait appel à un avocat...

LE PRÉSIDENT :

Bon.

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

... en respectant toutes les balises de la Régie, on considère qu'on a été reconnu comme intervenant et on va vous présenter ce qu'on a à vous présenter.

LE PRÉSIDENT :

On est certainement capable, avec de la souplesse des deux côtés, de la compréhension là, de procéder de façon adéquate et peut-être un dernier, juste un dernier point, en terme de clarification; c'est effectivement tout le monde a lu, je crois, votre mémoire là...

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

Hum hum.

LE PRÉSIDENT :

... initial, on va voir la version ajustée, selon les décisions, mais j'aimerais aussi vous rappeler que ce matin, ce n'est pas une argumentation de votre mémoire là, ce qu'on veut entendre, ce que la Régie est intéressée à entendre, c'est les clarifications, de quelle façon vous faites sortir votre preuve et

les points et non pas entrer dans une longue diatribe ou argumentation sur le sujet. O.K.?

Ça va venir ça, vous allez avoir la chance, dans votre argumentation finale, de compléter ce que vous voulez, votre perception, et ce serait dans l'argumentation finale, ça fait qu'il faut faire... puis la ligne peut être assez difficile des fois à définir.

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

Oui, la seule chose qui est toujours difficile de savoir où est la marge entre preuve et argumentation, alors là-dessus, on compte sur vous, si vous nous dites : ça, c'est de l'argumentation, on arrêtera.

LE PRÉSIDENT :

On va juger le débat, puis maître Allard, certainement, va se relever comme...

Me JOCELYN B. ALLARD :

Non, ce que je ne voulais pas faire, mais là c'est pour aider monsieur Drapeau, j'aurais aimé avoir copie là des c.v. de monsieur Lefebvre et...

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

C'est ce que nous allons déposer...

Me JOCELYN B. ALLARD :

Pardon, mais aussi la présentation, parce que si on me dit qu'on a refait le mémoire, j'imagine on aura...

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

On n'a pas refait le mémoire, on a ressorti...

LE PRÉSIDENT :

Ils ont fait comme le ROEE là, sorti une présentation, c'est ça?

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

Bien, on n'a pas fait comme le ROEE, on pense avoir fait mieux que le ROEE!

(9 h 45)

LE PRÉSIDENT :

Je ne connais pas de toute façon vos relations avec ROEE. Mais dans ce contexte-là, je pense que le point de maître Allard, c'est si vous avez une présentation, vous la déposez avant pour qu'on puisse suivre avec. Et en même temps, en terme de procédure, on va assermenter monsieur Lefebvre. Et vous le demandez comme témoin expert. Donc, son c.v. serait déposé également.

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

Est-ce que je dépose toutes les pièces dont celle-là

avant même de le faire reconnaître comme témoin expert? Ce serait plus simple.

LE PRÉSIDENT :

Oui, allons-y avec ça tout de suite.

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

Alors je vais donner à madame la greffière. Nous avons fait préparer, parce que nous avons trois... Réjean Benoît qui était là, mais l'acétate électronique ne fonctionne pas ce matin. On voulait vous montrer le modèle GRAME, parce que, là, on a une base de données avec des millions de données. Mais, là, il y a de quoi qui ne fonctionne pas au niveau... Ça fonctionnait hier, ça ne fonctionne pas aujourd'hui. Ça fait qu'on est allé se chercher un acétate électronique en espérant qu'on va arriver à temps sinon on vous le présentera par acétate. Alors, voici des curriculum vitae qu'on avait fait préparer. Vous avez également le mien au cas où.

LE PRÉSIDENT :

Vous déposez quoi spécifiquement?

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

Je dépose trois curriculum vitae des trois auteurs qui...

LE PRÉSIDENT :

Le seul qu'on a besoin, c'est celui de monsieur Lefebvre.

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

Ça va.

LE PRÉSIDENT :

Puis c'est le seul que vous voulez avoir comme témoin expert?

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

Oui. Si l'acétate électronique revient puis que...

LE PRÉSIDENT :

Donnez une copie à maître Allard, Madame Bellefeuille, s'il vous plaît.

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

Nous déposons...

LE PRÉSIDENT :

Et pendant que... On peut parler peut-être juste du... Vous demandez de reconnaître monsieur Lefebvre à titre d'expert...

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

En environnement.

LE PRÉSIDENT :

... en environnement. Vous avez la présentation aussi que vous déposez?

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

Oui. Nous voulons déposer la présentation qui sera faite tout à l'heure.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

Nous avons déjà le mémoire. Nous avons déposé une pièce l'autre fois sur l'efficacité énergétique. La troisième, c'est le curriculum. Ça, ce serait la quatrième.

LE PRÉSIDENT :

Le curriculum vitae, c'est GR-3 et la présentation serait GRAME-4, GR-4. GRAME-UDD.

GRAME-UDD-3 :

Curriculum vitae de M. Jean-François Lefebvre.

GRAME-UDD-4 :

Présentation de la preuve de GRAME-UDD.

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

Avec la présentation, on a des papiers qui sont des annexes. Est-ce qu'on les met tout de suite ensuite, qui sont comme des annexes?

LE PRÉSIDENT :

Aussi bien le faire tout de suite, oui. À moins que, vous ne voyez pas que ce soit nécessaire?

Me JOCELYN B. ALLARD :

Oui, oui, je vois ça nécessaire. Je m'inquiétais juste de savoir si c'est des nouveaux documents, parce que, évidemment, on va le lire en même temps qu'il le présente. Parce que la présentation, normalement, c'est reprendre ce qui est dans la preuve.

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

Oui. Ce serait de la preuve complémentaire, si vous voulez. C'est que dans la preuve, à la suite de l'audience, il y a eu des choses qui ont été dites sur le □ bench marking □ de d'autres entreprises de gaz naturel sur les performances environnementales ailleurs. Alors, nous, ce qu'on a fait, c'est qu'on a fait des recherches sur la performance environnementale.

Comment les autres entreprises de gaz au Canada et

aux États-Unis... ce qu'on a déposé, c'est sur le Canada, intègrent les préoccupations sociales et environnementales. Puis on a trois documents qui le montrent, qui sont complémentaires à ce qu'on présente. Autrement dit, c'est à la suite de l'audience que ce sont des documents qu'on est allé fouillé à la suite des affirmations que Gaz Métro faisait au micro.

Me JOCELYN B. ALLARD :

Évidemment, là, moi, je voudrais voir d'où proviennent ces documents-là.

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, c'est ça.

Me JOCELYN B. ALLARD :

Parce que je veux savoir qui a confectionné ces documents-là. Ça nous prend par surprise ça.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Ça fait que déposons-les. Vous allez témoigner dessus. Puis, après ça, bien, vous pourrez les regarder aussi puis, au besoin, les questionner aussi. Vous voulez les regarder avant, c'est ça?

Me JOCELYN B. ALLARD :

Oui, les regarder avant, parce que, là, évidemment,

on va pouvoir demander à monsieur Lefebvre si, effectivement, il a confectionné ces documents.

LE PRÉSIDENT :

Bien, si vous voulez les regarder pendant qu'on va assermenter monsieur Lefebvre.

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

Les documents que monsieur Lefebvre a confectionnés, c'est ceux qu'il y a là. Bon. Ici, c'est d'abord des copies supplémentaires sur le dossier Tracy qu'on a envoyé par fax à vous et à maître Allard.

LE PRÉSIDENT :

Donnez ces copies-là!

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

Pour que la Régie en ait...

LE PRÉSIDENT :

À maître Allard en premier. Le GRAME, Tracy, ça, c'en est un?

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Mais avant de les enregistrer, Madame Bellefeuille,

on va juste attendre... Et les deux autres sont quoi?

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

Ce ne sont pas des documents que monsieur Lefebvre a confectionnés. Ce sont tirés du rapport du président de Consumers Gas les mesures d'efficacité énergétique incorporées dans les activités dans la tarification de Consumers Gas.

LE PRÉSIDENT :

Il faudrait en donner une copie à maître Allard s'il vous plaît.

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

Est-ce que je lui présente les deux autres documents?

LE PRÉSIDENT :

Oui, pour qu'il ait la chance de les regarder pendant...

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

Le deuxième document, vous allez être surpris, c'est toujours Consumers Gas. On en avait de d'autres entreprises, mais c'est vraiment au niveau de benchmarking . On a considéré que c'est vraiment la meilleure au point de vue environnemental. Ça fait que c'est de là que vient... Également, c'est tiré de Consumers Gas. C'est les indices de performance de

Consumers Gas. Le troisième document, c'est comment est-ce que cette compagnie-là intègre les préoccupations sociales et environnementales dans ses activités mêmes.

LE PRÉSIDENT :

C'est encore Consumers Gas?

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

Oui, c'est encore un document officiel du président qui date de quatre-vingt-dix-huit (98). C'est la partie message du président, le rapport annuel.

LE PRÉSIDENT :

Dans le rapport annuel. Si vous voulez assermenter monsieur Lefebvre.

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT, ce onzième (11e) jour du mois de novembre, a comparu :

JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE, spécialiste en environnement au GRAME, 800 rue Sherbrooke, Lachine;

LEQUEL, après avoir été fait une affirmation solennelle, dépose comme suit :

LE PRÉSIDENT :

Si je comprends bien, les trois documents que vous voulez déposer, Consumers Gas, sont des extraits de leur rapport annuel?

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

De l'année quatre-vingt-dix-sept (97)?

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

Quatre-vingt-dix-huit (98). C'est mars quatre-vingt-dix-huit (98). C'est rapport quatre-vingt-dix-sept (97) publié en quatre-vingt-dix-huit (98).

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez des commentaires, Maître Allard?

Me JOCELYN B. ALLARD :

Évidemment, vous comprendrez, je ne les ai pas lus à fond. Je me demande jusqu'à quel point, c'est justement dans notre phase II. Ça semble être des choses qui relèveraient... Si je me souviens bien, hier, on a parlé à un moment donné de quelque chose de similaire. Ou je pense que c'est une question de monsieur Drapeau en ce qui concerne justement les indicateurs de performance, là. Et on mentionnait que

c'était probablement plus dans la phase III de la présente cause où ça entrerait en ligne dans le cadre d'un mécanisme de rendement incitatif. Donc, avant de venir dire, là, je ne veux pas embarquer à savoir, mais écoutez, moi, j'aimerais ça savoir qui a écrit ça.

LE PRÉSIDENT :

C'est le rapport annuel.

Me JOCELYN B. ALLARD :

Oui, mais ça reste que c'est sûrement pas monsieur Lefebvre qui va m'expliquer la pensée, le pourquoi ou comment ça fonctionne chez Consumers. Donc, évidemment, d'un autre côté, il faudrait que je demande à mes gens... Ce n'est pas madame Bessette et ni moi-même qui allons regarder ça, puis connaître les détails de ça. Mais avant d'avoir à faire une objection à ça, si c'est effectivement, ça va dans la phase III, bien, on aura le temps de le regarder puis on verra.

LE PRÉSIDENT :

On ajustera en conséquence.

Me JOCELYN B. ALLARD :

C'est ça. Mais je ne voudrais pas que ça rentre en preuve pour que ça serve à la phase II dans la

décision. Alors c'est pour ça que...

LE PRÉSIDENT :

Nous autres, on n'a rien vu encore.

Me JOCELYN B. ALLARD :

Ah! vous n'avez rien vu. C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

En fait...

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

Est-ce qu'on le dépose?

Me JOCELYN B. ALLARD :

Non, mais peut-être le banc veut le regarder pour au moins... Pour prendre une décision, je pense que le banc devrait le voir.

LE PRÉSIDENT :

Mais le point que vous soulevez, si éventuellement la pertinence du contenu de ces documents-là a plus rapport avec la phase III...

Me JOCELYN B. ALLARD :

Je ne ferai pas d'objection...

LE PRÉSIDENT :

... bien, le banc jugera en conséquence.

Me JOCELYN B. ALLARD :

On ne fera pas de litige sur la question de la recevabilité de ces documents-là. Mais on se fait prendre un peu par surprise avec ça. Mais si, effectivement, vous dites : □ Non, non, on va le faire pour la phase II □. Bien, là, évidemment, je vais aviser en conséquence.

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

Et si nous avons cru que ça faisait partie de la phase III, on les aurait déposés dans la phase III. On l'a déposé dans la phase II parce qu'on veut que dans la tarification, pas dans le mécanisme incitatif, on veut que dans la tarification on prenne en compte les préoccupations sociales et environnementales. C'est pour ça qu'on l'a déposé dans la phase II. C'est pertinent qu'à la phase II.

À la phase III, on en a d'autres documents à vous présenter qui seront sur : comment partager le mécanisme incitatif avec d'autres compagnies de d'autres endroits. On a d'autres documents qu'on a gardés pour la phase III. On a bien fait la discrimination. On a bien désagrégé ce qui va en phase II puis ce qui va en phase III.

LE PRÉSIDENT :

Bien, on jugera à la pièce dans ce contexte-là. Est-ce que vous avez des objections?

Me JOCELYN B. ALLARD :

Bien, là, évidemment, moi, je pense que, dans un premier temps... Ma première objection, c'est le fait que, ce que j'ai compris, ça faisait de la phase III, parce que ce sont des indicateurs au niveau de l'incitatif à l'entreprise. Tout le mécanisme de rendement incitatif, ça a tout été reporté dans la phase III. Il me semble que ça s'insère dans la phase III.

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais c'est ça, il y a des choses qui demeurent tout de même dans le dossier, là, entre autres, prenons...

Me JOCELYN B. ALLARD :

Les indices de qualité de service, de maintien de service.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

Me JOCELYN B. ALLARD :

Mais, ça, on ne parle pas de performance

environnementale. On parle de maintien de service pour pas que le trop-perçu soit créé au détriment de la qualité de service des clients. Donc, d'ailleurs, vous avez fait, je pense que le vocabulaire a changé. Je suis d'accord, au début, tout le monde parlait d'indicateur de performance, ou d'indice de performance. Mais, en cours de route, tout le monde s'est bien ajusté avec le vocabulaire. Puis le banc l'a noté...

LE PRÉSIDENT :

Disons, on a reconnu que vous aviez changé de vocabulaire. Je ne sais pas si on est encore ajusté.

Me JOCELYN B. ALLARD :

Bien, moi, j'ai compris, puis même les intervenants prenaient le même vocabulaire, il y avait une distinction entre indice de performance d'amélioration et le maintien de la qualité de service. Donc, c'est ça, là, on n'est vraiment pas dans le même domaine. L'incitatif à faire des choses dans l'environnement, ça va être dans la phase III ça.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

Me JOCELYN B. ALLARD :

Il faut préciser que l'autre document, évidemment, parce que ça, je ne peux pas dire que j'ai été pris par surprise, là, parce que, ça, je l'avais reçu il y a deux jours, je crois. On a reçu ça par fax. Évidemment, il y a un paquet de chiffres de ça. Et c'est un peu embêtant pour moi, parce que je pense qu'il y a un paquet de chiffres qui viennent... ça vient d'Hydro-Québec. En tout cas, évidemment, monsieur Lefebvre, il n'est pas chez Hydro-Québec. Je ne veux pas...

C'est parce que, là, on sort un paquet de chiffres. Puis, à un moment donné, c'est difficile de faire le contrôle de la validité de ces chiffres-là, puis le pourquoi de ces chiffres-là, puis comment ça a été calculé, alors que ce ne sont pas les témoins appropriés pour ça. Évidemment, on peut peut-être s'en remettre à la force probante du document. C'est ce que j'entendais faire.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Éventuellement, je pense qu'on va voir le document, on évaluera la force probante, et vous pourrez faire dans votre argumentation les points qui s'imposent. Ça fait que, en conséquence, on va déposer les trois documents de façon enregistrée. Et on évaluera au fur et à mesure.

Me JOCELYN B. ALLARD :

Sur ça aussi, je pensais que vous étiez pour décider de la recevabilité en phase II de ces documents-là à ce stade-ci.

LE PRÉSIDENT :

On ne les a pas vus encore.

Me JOCELYN B. ALLARD :

C'est ça. C'est pour ça que je pensais...

LE PRÉSIDENT :

Disons, d'un côté, vous pensez que c'est la phase III. Monsieur Drapeau nous dit qu'ils l'ont déposé pour la phase II. Je pense que, au minimum, on va écouter le document et on évaluera le document selon sa force probante. Et vous pourrez faire vos commentaires suite à l'utilisation des documents. Parce que, peut-être, si on le met à l'inverse, si monsieur Drapeau, monsieur Lefebvre dans son témoignage fait référence éventuellement au rapport annuel de Consumers Gas, je suis convaincu que quelqu'un va se lever pour demander un engagement pour déposer le rapport annuel de Consumers Gas. Et dans ce sens-là, on l'a un peu à l'avance, et on jugera en fonction du document lui-même et de sa force probante. Et vous ferez vos commentaires en conséquence, vous aussi, dans votre argumentation et

dans votre questionnement à monsieur Lefebvre.

Me JOCELYN B. ALLARD :

Je veux qu'il soit bien noté que, évidemment, on n'a pas la chance d'avoir pour contre-interroger le rédacteur du document auquel on fait référence.

LE PRÉSIDENT :

Définitivement. Je pense que c'est un rapport annuel puis c'est assez difficile d'aller chercher tous les rédacteurs.

Me JOCELYN B. ALLARD :

Le rédacteur, j'entendais un représentant de Consumers Gas.

LE PRÉSIDENT :

Oui. D'accord.

(10 h 00)

LE PRÉSIDENT :

Maître Pépin, vous vouliez...

Me BENOÎT PÉPIN :

Oui, juste avant que monsieur Drapeau ne commence, là, pour sa preuve, il y a eu le dépôt ce matin de l'engagement numéro 33, là, la preuve de monsieur John Day dans le dossier de Consumers et j'aurai peut-être quelques commentaires à faire ou peut-être

une objection à son dépôt, puisqu'on vient de nous le remettre, là, sauf que je ne sais pas si vous voulez entendre ça maintenant ou si vous préférez entendre la preuve qui est actuellement en cours, puis garder ça pour plus tard, là, mais je voulais juste...

LE PRÉSIDENT :

C'est un autre sujet...

Me BENOÎT PÉPIN :

Oui, c'est ça, c'est suite à un engagement de Gaz Métropolitain.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Me BENOÎT PÉPIN :

C'était juste pour vous le souligner, pour pas qu'on l'oublie dans l'ordre.

LE PRÉSIDENT :

O.K., bien à la fin de... de la journée ou de l'avant-midi, là, dépendamment de notre horaire...

Me BENOÎT PÉPIN :

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

... on reviendra avec votre point.

Me BENOÎT PÉPIN :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Et si je l'oublie, vous me le resignalerez. Pendant que madame Bellefeuille... est-ce que vous avez des cotes? On sera rendu à 5.

LA GREFFIÈRE :

5 ce sera sur Tracy, là, □... clarifier la controverse sur la contribution de Tracy au chauffage électrique... □

LE PRÉSIDENT :

Cinq (5), c'est la lettre du neuf (9) novembre?

LA GREFFIÈRE :

C'est ça.

GRAME-5 :

Lettre du 9 novembre 1998
adressée à la Régie de
l'énergie et signée par M.
Jean-Pierre Drapeau (GRAME-
UDD).

LA GREFFIÈRE :

Six (6), c'est *Community Outreach*.

GRAME-6 : Document provenant du rapport
annuel de Consumers Gaz,
intitulé □ Community
Outreach □

LE PRÉSIDENT :

Et 7?

LA GREFFIÈRE :

Sept (7) sera *Future Initiatives*.

GRAME-7 : Document provenant du rapport
annuel de Consumers Gaz,
intitulé □ Future
Initiatives : Measuring Our
Success □

LA GREFFIÈRE :

Et puis 8, *Accomplishments/Initiatives*.

GRAME-8 : Document provenant du rapport
annuel de Consumers Gaz,
intitulé □ Accomplishments /
Initiatives □

LE PRÉSIDENT :

Merci. Maître Allard, concernant la demande de reconnaissance de monsieur Lefebvre comme expert en environnement, suite au dépôt de son c.v., est-ce que vous avez des questions, des objections?

Me JOCELYN B. ALLARD :

Non, je n'ai pas... on va se rapporter à ce qui est détaillé dans le c.v. là, pour ce qui est de l'expérience de monsieur Lefebvre en matière d'environnement.

J'aurais juste une question, Monsieur Lefebvre, c'est vraiment par curiosité, qu'est-ce que ça veut dire la Propédeutique ?

LE PRÉSIDENT :

Excusez, quoi?

Me JOCELYN B. ALLARD :

La propédeutique en économie ? Je dois avouer mon...

TÉMOIN :

R. O.K., donc je...

Me CATHERINE RUDEL-TESSIER :

Ça fait longtemps que vous êtes allé à l'université!

TÉMOIN :

R. Donc, je dois répondre? C'est tout simplement comme mon bac était en environnement, fait en cumul de bac par cumul de certificats en communication, écologie et sciences de l'environnement, et que je voulais faire une maîtrise en économie, pour être admissible à la maîtrise d'économie sans avoir à refaire un deuxième bac, je vais faire ce qui s'appelle une propédeutique et la propédeutique, c'est simple, c'est les cours les plus difficiles du bac et si on passe les cours les plus difficiles du bac, du tronc commun, avec une moyenne de B, on est admissible à la maîtrise sans avoir le bac au complet, parce qu'on a déjà un autre bac dans autre chose, et en autant que ce soit considéré comme complémentaire. Voilà.

Et mon but était de pouvoir concilier développement durable, économie, environnement. Donc...

Me JOCELYN B. ALLARD :

J'ai ma réponse, merci. C'est ça que je voulais savoir.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Dans ce contexte-là, on reconnaît monsieur Lefebvre comme expert en environnement et on peut procéder avec... Je ne sais pas de quelle façon vous voulez procéder, laisser monsieur Lefebvre avec sa

présentation ou... On l'invite tout de suite à
procéder? O.K. Ça fait que la parole est vous à
monsieur Lefebvre.

TÉMOIN :

Merci. O.K., donc je présente le plan de la
présentation, donc, la première partie va être sur...
l'introduction, sur le développement durable, le
concept de développement durable versus la
tarification de gaz naturel.

Ensuite, en bloc, en prenant les mêmes divisions qui
avait été faites par SCGM, on a mis □ Développement
de marché, développement résidentiel et efficacité
énergétique □, ensuite la question de l'indice de
performance, je tiens à rassurer monsieur ici comme
quoi que ce point-là ne sera pas très long à
élaborer; et ensuite, la question plus précise des
tarifs, qui va être en fait notre conclusion.

Au niveau du modèle on m'a dit que pour une question
de problème technique, on ne présentera peut-être
pas, mais on va quand même, à l'intérieur de la
question des tarifs, donner une description de notre
outil et de quelques résultats, là, qui en sont
tirés.

Bon, d'abord le développement durable et la

tarification du gaz naturel. Donc, ce point-là, on l'a subdivisé en cinq points : développement durable; développement durable et énergie; les indicateurs; la Régie versus le développement durable; et l'application à la tarification du gaz naturel.

Donc, le développement durable. On entend beaucoup de définitions et si on ramène de façon brève ce qui nous semble les plus fondamentales : □ Un développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs □ et c'est la définition de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

Et ensuite, on souligne les trois éléments fondamentaux du développement durable. C'est important, parce qu'on a vu, notamment hier, qu'il y avait des différences, en tout cas dans la perception entre les organismes environnementaux sur cet aspect-là et c'est important qu'on partage ce qui, selon nous, semble les trois éléments fondamentaux, soit la durabilité écologique, le développement économique et l'équité sociale entre les populations et entre les générations.

Et ces trois éléments-là sont tirés de... en fait, c'est ceux qui ont été adoptés par la Stratégie

mondiale de la conservation.

On précise que pour nous, l'élément culturel ne devrait pas être considéré comme un élément fondamental parce que, par exemple, l'automobile qui est considérée comme culturellement un bien accepté, à ce moment-là passerait, selon l'analyse culturelle, comme quelque chose à protéger fondamentalement, alors qu'on sait que c'est un des plus gros problèmes environnementaux.

Ensuite, le développement durable et l'énergie. Donc, dans les deux prochains acétates, on montre neuf principes qui sont été défendus depuis plusieurs années, ensemble ou séparément par deux organismes, sur la question développement durable et énergie.

Donc, je les nomme rapidement, ce sont : la réduction de la consommation totale d'énergie; la réduction des gaz à effet de serre; l'efficacité énergétique structurelle - on ne parle pas juste technologique, mais structurelle; le remplacement des énergies non renouvelables par des énergies renouvelables; le respect des ententes internationales; le choix de filières ayant le moins d'impact négatifs globaux sur la biosphère; l'évaluation publique des projets et des programmes; la planification en fonction d'un horizon de deux ou trois générations; et l'équité.

Et on précise que ce sont des éléments qui ont entre autres été appuyés, défendus par l'écologiste Pierre Dansereau ainsi que plusieurs autres.

Les indicateurs de développement durable. Le premier, qu'on mentionne à part, c'est l'indicateur composite de développement humain, donc, celui qui est utilisé par les Nations unies, qui est un indicateur composé de plusieurs facteurs, dont les trois principaux étaient l'espérance de vie, le niveau d'éducation et le PNB et là ils sont en train, à chaque année ils le complexifient pour intégrer aussi des éléments d'environnement.

Et en matière d'énergie, plus spécifiquement, le pourcentage d'énergie renouvelable dans la consommation totale; la consommation totale per capita - mais qu'on pourrait aussi dire par PIB là également - gaz à effet de serre per capita, par PIB.

La question... ces éléments-là permettent notamment aussi d'intégrer la question de l'équité.

Ensuite, la question... en fait, le lien entre la Régie et le développement durable, rapidement, selon l'article 5, je pense qu'il a été mentionné quand même très souvent, donc on va le dire rapidement : la Régie doit favoriser la satisfaction des besoins

énergétiques dans une perspective de développement durable.

Elle doit, selon l'article 49.10, tenir compte des préoccupations économiques, sociales et environnementales que peut lui imposer le gouvernement, lui indiquer le gouvernement.

Elle peut toujours, selon le même article, fixer un tarif afin de financer les économies d'énergie.

Et ensuite, ce sont quelques réflexions sur comment on pourrait appliquer ou on peut appliquer le développement durable à la tarification du gaz naturel, donc, des réflexions sur ce qui peut être fait par la Régie.

Le premier, c'est l'envoi du vrai signal de prix, donc, ce qui implique, en grande partie, la suppression de l'interfinancement. Elle peut être progressive, mais ça entre dans la lignée du développement durable.

L'internalisation des externalités, c'est un autre élément fondamental.

Et un autre aussi reconnu de plus en plus, notamment par l'OCDE, la suppression des subventions aux

énergies fossiles.

Donc, ça complétait l'introduction, et maintenant, le premier bloc important qui prend : développement de marché, développement résidentiel et efficacité énergétique. Donc, ce sont trois éléments qui étaient présentés conjointement dans les documents de présentation de Gaz Métro.

Premier élément, le chauffage résidentiel. Donc, ce qu'on aurait à dire, premièrement, c'est qu'il y aurait actuellement une insuffisance des données sur les profils de consommation.

Donc, sans entrer dans les détails présentement, on peut indiquer qu'à partir des différents chiffres qui nous ont été donnés par Gaz Métro, notamment pour répondre à plusieurs questions de GRAME-UDD, on arrive à voir, par exemple, des valeurs de trois mille cinq cents litres (3500 l) de mazout pour chauffer une maison-type, bon, selon eux, bon, vingt-quatre mille et quelques kilowattheures d'électricité sauf qu'on ne semble pas comparer la même maison-type d'une fois à l'autre.

Une partie des données sont basées sur des études de quatre-vingt (80) et quatre-vingt-deux (82) pour la consommation des résidences. Actuellement, il n'y a

rien qui nous permet, dans les documents, parce qu'on a essayé d'utiliser les différents chiffres pour voir comment les comparer, il n'y a rien qui permet de dire qu'on a la même maison, qui chauffe avec différents modes, la même chose, la même entreprise avec différents modes, quelle serait la consommation.

On n'a aucune donnée sur actuellement, au stade où on est dans cette audience-là, sur quelle est la consommation exacte de l'ensemble du parc, donc en terme de rendement énergétique, c'est des données fondamentales, mais qu'on n'a pas.

On sait que les nouvelles résidences, c'est à quatre-vingt-deux pour cent (82 %), en théorie si c'est des équipements de deuxième génération, on sait que troisième génération, c'est quatre-vingt-onze pour cent (91 %), mais il y a beaucoup beaucoup de données qui manquent pour savoir quelle proportion des résidences sont dans telle ou telle catégorie, ce qui permettrait d'évaluer plus clairement qu'est-ce qu'il y a comme potentiel d'efficacité énergétique, quels sont les efforts qui pourraient être faits ou qui ne sont pas faits, bon, dans les nouveaux développements etc.

Deuxièmement, le mythe de la plus grande efficacité énergétique du gaz dans le chauffage au Québec. Ça

été soulevé à plusieurs reprises, monsieur Roy, à certains moment, a dit que la meilleure filière pour le chauffage, c'était le gaz, ça été aussi mentionné suite à des questions que oui, cette argumentation-là venait entre autres d'études faites aux États-Unis.

Il faut préciser, et je pense que c'est important, que technologiquement, une plinthe électrique, à la consommation, a un rendement de près de près de cent pour cent (100 %) et que le gaz naturel, même s'il y a eu des améliorations quand même significatives ces dernières années, a des rendements inférieurs; quand on parle de quatre-vingt-onze pour cent (91 %), bon, on parle déjà de troisième génération.

Ça veut dire que c'est impossible déjà techniquement d'accroître les rendements en passant de l'électricité au gaz.

Ce qui doit être mentionné, c'est que quand cet argument-là est utilisé dans les études américaines, c'est que aux États-Unis, cinquante-cinq pour cent (55 %) de l'électricité est faite à partir du charbon, puis si on tient compte aussi de la production avec les centrales au gaz, bon, on sait que les proportions, c'est presque les trois quarts, les deux tiers.

Donc, ça implique que puisque ces centrales-là ont un rendement beaucoup beaucoup inférieur, on parle de trente-cinq (35 %) à quarante-cinq pour cent (45 %) selon des options, à ce moment-là, c'est beaucoup beaucoup plus efficace utiliser du gaz naturel directement dans le chauffage d'une résidence plutôt que de le brûler dans une centrale thermique pour faire de l'électricité si la centrale a deux fois moins de rendement.

Donc, dans ce sens-là, oui globalement dans presque toutes les régions, bon, en Amérique du Nord ça se tient, mais là où l'hydroélectricité est prédominante, cet argument-là est faux.

Point suivant : le mythe Tracy et le chauffage résidentiel. O.K., je ne sortirai pas tous les chiffres, là, qui sont dans le document là, que vous avez reçu; par contre, juste quelques éléments importants, c'est que l'exemple de Tracy a été souligné à la fois par Gaz Métro et par le RNCREQ et ce, à différentes reprises, et ça nous apparaissait très très important de clarifier sur cette question-là.

Ce que nous mentionnons, c'est que le chauffage électrique des locaux au Québec, c'est de l'ordre de trente térawattheures (30 TWh). O.K.

Donc, depuis mil neuf cent soixante-dix (1970), Tracy, en moyenne, c'est un virgule sept térawattheure (1,7 TWh) d'utilisation.

O.K., bon, évidemment comme on le mentionne, les Québécois ont continué à se chauffer à l'électricité et ce que je ressortirai aussi du document qui serait peut-être important, c'est que même à pleine capacité, si Tracy était utilisé constamment, la production serait de cinq point trois térawattheures (5,3 TWh), puis comme il y a de l'entretien qui est nécessaire, la production réaliste ne pourrait être que de trois virgule neuf térawattheures (3,9 TWh) et pour respecter les engagements d'Hydro-Québec en matière de pluies acides, elle ne peut produire que deux point trois térawattheures (2,3 TWh), soit à peine... ça, c'est la page 2, en bas du document sur Tracy; donc, à peine un virgule deux pour cent (1,2 %) de la production totale d'électricité.

Donc, de façon réaliste, si on prend les hypothèses qui étaient mises dans le RNCREQ où ils disaient qu'une hypothèse minimum dix pour cent (10 %) du chauffage serait fait à partir de centrales au mazout à partir de Tracy, hypothèse maximum quatre-vingt-quinze pour cent (95 %), ça voudrait dire que l'évaluation du RNCREQ multiplie, dans hypothèse faible et hypothèse forte, met quatre cent seize

(416) fois et trois mille neuf cents (3900) fois plus d'émissions atmosphériques que ce qui serait la réalité possible dans le cadre de ces deux hypothèses-là.

(10 h 15)

Ça clôt sur la polémique au sujet de Tracy. Ensuite, donc, l'efficacité énergétique, ce qui est un élément très important. La Régie devrait obliger SCGM à accroître ses efforts en efficacité énergétique. Selon nous, en terme de développement durable, c'est un élément fondamental. Évidemment, ça implique une contribution au financement, d'efforts accrus, qui pourrait prendre différentes formes.

Et ça implique aussi de façon plus spécifique dans un cas que les développements dans le marché résidentiel devraient obligatoirement être réalisés avec des fournaies de troisième génération. La Régie a un pouvoir et un mandat qui permettrait de faire un exemple, de donner un exemple significatif très simplement en autorisant les développements résidentiels à la condition que ce soit des fournaies de troisième génération. Donc, on passe d'un rendement de quatre-vingt-deux (82 %) ou qui peut être moins, à un rendement de quatre-vingt-onze pour cent (91 %) puisqu'elles sont disponibles.

Le point suivant, le développement de marchés sur le

gaz naturel pour véhicules. Donc, là-dessus, nous n'avons pas de position formelle pour ou contre, mais on aimerait souligner, on le mentionne un peu dans notre mémoire, je ne reviendrai pas sur les chiffres, Gaz Métro n'a pas répondu aux questions qu'on avait faites justement pour leur demander, selon eux, quels étaient les gains environnementaux, donc, et dans ce que nous avons retrouvé dans la littérature, il semble que les gains soient mitigés. Il y a des gains sur certains polluants, mais sur d'autres... entre autres, c'est souvent promu, mentionné comme étant un moyen de réduire les gaz à effet de serre. Ce n'est pas sûr du tout particulièrement au Québec.

Si on se réfère au tableau 3 de la page 16 de notre mémoire, on souligne que, comme on est plus loin, puis c'est normal, comme est loin de l'Alberta, les fuites de gaz sur l'ensemble du réseau sont plus importantes que la moyenne canadienne, on pourrait débattre des chiffres, mais ça n'a pas d'importance, mais sur le principe même, c'est certain qu'un utilisateur de gaz naturel en Alberta utilise son combustible avec moins de fuite dans le réseau qu'un utilisateur au Québec.

Et dans ce sens-là, ça voudrait dire que les émissions, notamment de gaz à effet de serre pour les véhicules, devraient être plus élevées au Québec

qu'en Alberta pour la même utilisation. Donc, ce serait important d'évaluer mieux les gains environnementaux en fonction, entre autres, des futures audiences.

Ensuite, la question des indices de performance. Donc, au début, la Société en commandite Gaz Métro parlait d'indices de performance plutôt, et maintenant, c'est devenu des indices de qualité de service. Nous, on aimerait mentionner, on aimerait que ça revienne, redevienne les indices de performance. Notamment parce qu'un indice de performance pourrait permettre d'inclure beaucoup plus facilement des indices environnementaux.

Que ça puisse prendre un certain temps avant de les définir, les inclure, c'est une chose, par contre, un indice de qualité de service, c'est beaucoup plus difficile de concevoir un indice de qualité de service environnemental. Alors, qu'un indice de performance peut à ce moment-là avoir plusieurs composantes. Donc, c'est ouvrir les portes pour faire en sorte que, de façon objective, on puisse regarder les différentes composantes environnementales, voir s'il n'y en a pas quelques-unes qui pourraient être intégrées.

Là-dessus, on précise que SCGM n'a aucun, je le

souligne bien, aucun indice de performance environnemental, du moins je ne dis pas qu'ils ne font pas des efforts en environnement, mais ils n'utilisent pas d'indice de performance environnementale. Ce qui n'est pas la même chose. Je ne dis pas qu'ils ne font rien. Mais je dis, s'ils font quelque chose, qu'ils le disent à ce moment-là et que ça se reflète dans les indices clairement utilisées.

Et à ce compte-là, les indices proposées par GRAME-UDD. Bon. Premièrement, avant d'entrer dans les indices environnementaux, c'est sécurité du réseau plutôt qu'entretien préventif, parce que sécurité du réseau, ça peut inclure le nombre d'accidents, volume de gaz perdu, et caetera. Donc, ça peut être beaucoup plus complet comme approche, que limiter par exemple aux nombres d'inspections, à la rapidité de réponses aux urgences, et caetera.

Ensuite, sur les indices de performance environnementale, ce qui nous concerne particulièrement, on vous en nomme trois, mais il y en a d'autres possibles. Mais juste à titre d'exemple, la réduction des déchets générés; la réduction des émissions de gaz à effet de serre des consommateurs par unité de production, et là, on mentionne Consumers Gas et que ce sont des indices adoptés par Consumers Gas; baisse

de consommation d'énergie dans les édifices, donc dans les édifices de l'entreprise elle-même.

C'est tout pour les indices de performance. Donc, l'année de torture, j'espère, n'a pas été trop longue.

Donc, les tarifs; premier point, la question du fait que la structure tarifaire est actuellement dégressive. Elle implique à ce moment-là que plus on consomme, moins chaque unité est coûteuse. Donc, il n'y a pas d'incitatif à utiliser efficacement l'énergie. Et on donne des exemples que ça existe des tarifs progressifs. Bon, tarifs D et DM d'Hydro-Québec; quatre virgule soixante-quatorze cents par kilowattheure (4,74 ¢/kWh) les trente (30) premiers kilowattheures par jour; cinq virgule quatre-vingt-dix-sept sous par kilowattheure (5,97 ¢/kWh) les autres. Bon, c'est un exemple. Ça montre que ça existe.

On comprend très bien que la Régie ne pourrait pas demander à Gaz Métro de refaire du jour au lendemain sa grille tarifaire et de passer d'une grille qui est avec une courbe dans un sens pour aller dans une grille dans une courbe dans l'autre sens complètement. Donc, c'est certain.

Par contre, cet élément-là devrait être intégré dans la réflexion pour voir s'il n'y a pas moyen très progressivement d'essayer de tendre à rendre un petit peu plus homogène cette grille-là, puis en tout cas faire en sorte qu'il y ait un incitatif un petit peu plus grand à mieux utiliser la ressource tout en regardant comment que ça pourrait être compatible avec la base tarifaire, la nécessité de combler la base tarifaire de Gaz Métro. Mais, ça, on parle de plus long terme dans ce cas-là.

Ce qui est à plus court terme, c'est la question de l'interfinancement. Là-dessus, on considère que le développement durable demande l'envoi d'un véritable signal de coût. Et dans ce cas-là, l'interfinancement devrait être injustifié, mais en autant que le prix des ressources intègre les coûts externes. En fait, c'est même une base en économie de dire que le libre marché est la meilleure allocation des ressources et qu'il n'y a pas à avoir aucune intervention si c'est le prix exact, c'est-à-dire si le prix intègre tous les coûts, internes et externes.

Comme ce n'est pas le cas, et ça peut être acceptable de faire de l'interfinancement dans une certaine mesure, et ça peut même être un outil de développement durable dans certaines mesures. Par contre, l'interfinancement est inacceptable s'il

favorise une filière ayant plus d'impacts négatifs globaux. Donc, l'interfinancement du gaz naturel, j'entends.

Et dans ce cas-là, on mentionne que le tarif 5, clients moyen et grand débit ne nécessitant pas un approvisionnement continu, est interfinancé à sept virgule quatre millions (7,4 M\$). Ça, c'est d'après SCGM-17, document 13, page 5. Donc, on interfinance à ce moment-là, dans ce cas, ceux qui ne chauffent plus au gaz lors des pointes. Donc, on donne un rabais pour ne pas chauffer au gaz à la pointe, parce qu'on veut réduire, on ne peut pas agrandir la grosseur du tuyau lors de la pointe, et à ce moment-là on considère que si les entreprises, lors de cette période-là, passent au mazout, on réduit les coûts pour l'entreprise.

Sauf ce qui est important de mentionner, c'est que, à ce moment-là, l'argument qui a été souligné à quelques reprises durant l'audience comme quoi que, à la pointe, un consommateur d'électricité prenait le mazout de Tracy, premièrement, on a démontré tout à l'heure que c'était très, très faible cette contribution-là, et on revient avec cet argument-là en disant que, à la pointe, le gaz avec cette politique-là implique, à la pointe, c'est le mazout qui devient la filière complémentaire avec ce type

d'interfinancement-là.

Ce type d'interfinancement-là encourage l'utilisation du mazout à la pointe. On ne dit pas que pour des raisons économiques, ce n'est pas acceptable pour Gaz Métro de le faire. Par contre, ça veut dire que, dans l'ensemble de l'impact environnemental, ça doit être tenu en compte. Ensuite... Donc, c'est terminé pour l'interfinancement.

Et ensuite, la prise en compte des préoccupations sociales et environnementales. Donc, ce qu'on appelle nos externalités, en fait, ce qui est appelé les externalités en économie. Donc, dans le cadre d'une recherche qu'on a réalisée pour le ministère des Ressources naturelles en mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996), en fait ça a été réalisé par le GRAME dans ce cas-là, il y a un modèle qu'on a conçu pour calculer les externalités des filières de production d'énergie, qu'on a appelé *Le modèle de Gestion des ressources par actualisation et monétisation des externalités* qui, comme par hasard, donne le modèle G.r.a.m.e. C'est un hasard.

LE PRÉSIDENT :

Une coïncidence.

TÉMOIN :

Une coïncidence... Et qu'est-ce que le modèle G.r.a.m.e? Bon. C'est un modèle informatique. En fait, je devrais rajouter, un modèle comptable informatique qui permet de comptabiliser les coûts externes, positifs ou négatifs, des filières énergétiques. Il comporte trente-cinq (35) variables, donc, et c'est un modèle, je dirais, évolutif, dans le sens que Gaz Métro pourrait arriver dire □ vous avez oublié telle variante □, on peut la rajouter. Il n'y a aucune problème.

Je tombe là-dessus. Je vais citer une petite, une parenthèse, une petite citation sur laquelle je suis tombé hier. Je ne donnerai pas la référence; elle n'est pas scientifique, mais ce n'est pas important.

Croyez ceux qui cherchent la vérité; doutez de ceux qui la trouvent.

Ça vient de Gide. Cet outil-là ne prétend pas donner la vérité, mais c'est un outil qu'on a offert, en fait, à la société québécoise pour réussir à démontrer que, oui, c'est possible de monétiser les externalités et que c'est avec la collaboration des différents intervenants dans le domaine de l'énergie qu'on peut réussir à raffiner les données pour pouvoir avoir des résultats de plus en plus précis.

Donc, notre modèle marche sur un horizon de quatre générations, donc de cent vingt (120) ans, et de façon illustrative, je souligne bien, de façon illustrative, nous l'avons adapté au chauffage au gaz naturel et au chauffage au mazout, qui n'était pas du tout dans nos filières initiales. Parce que, initialement, c'étaient des filières de production en électricité qu'on avait dans la première version du modèle.

Et là, on vous présente ici, je veux dire, on ne fera pas de débat de chiffres, ça montre qu'il existe effectivement des variances importantes selon les différentes études qu'on utilise dans la littérature. Dans nos variables, on utilisait les gaz à effet de serre mais les NOX, le monoxyde de carbone, différents impacts environnementaux de l'hydro-électricité. Bon, pour l'hydroélectricité, c'est le barrage, le projet de Sainte-Marguerite qu'on utilisait comme cas-type pour l'analyse.

Et voici, ici, on vous présente des résultats avec des simulations qu'on a faites avec hypothèse faible, moyenne et forte, donc, qui donne, pour le gaz naturel, le mazout et l'hydroélectricité, en cents, dans le premier cas, par exemple, on parle, si on prend l'hypothèse moyenne pour se limiter à celle-ci, vous avez tous les autres chiffres, bon, sept virgule

zéro sous par mètre cube (7,0 \square /m³); onze virgule deux sous par litre (7,0 \square /l) pour le mazout; et hydroélectricité, zéro virgule deux sous par kilowattheure (0,2 \square /kWh), mais il faut voir que ce n'est pas trente (30) fois plus d'externalités, parce qu'il faut ramener ça à des unités comparables.

Donc, zéro virgule un sous (0,1 \square), ça donne zéro virgule huit sous par kilowattheure (0,8 \square /kWh), donc zéro virgule deux (0,2 \square), dans notre deuxième cas, notre deuxième hypothèse, ça donnerait un virgule huit sous par kilowattheure (1,8 \square /kWh). Ici, on a mentionné un rendement de quatre-vingt-deux pour cent (82 %); ça ne change rien au niveau; c'est juste parce qu'on a fait différentes simulations avec différentes hypothèses.

Par contre, au niveau... Le coût environnemental d'un mètre cube de gaz, quel que soit le rendement de l'appareil, ne change pas. Donc, en fait, on pourrait biffer la dernière ligne tout simplement, là. Par contre, ce qui change, c'est que si on a un appareil plus efficace, on consomme moins de gaz et à ce moment-là, on réduit significativement les coûts environnementaux globaux, d'où entre autres la recommandation d'avoir des fournaies de troisième génération.

Ce qui serait au moins un petit geste concret et significatif que la Régie poserait pour montrer qu'en attendant d'avoir, je dirais, des règles plus claires et plus globales pour des programmes d'efficacité énergétique et autres, il y aurait au moins un premier message comme quoi qu'il y a une volonté d'aller dans cette direction-là. L'acétate suivant.

(10 h 30)

Donc, ça, c'est dans les deux derniers acétates; donc, l'intégration partielle des coûts externes dans la base tarifaire. Donc, le GRAME-UDD propose que SCGM intègre dans sa base tarifaire une partie de ses coûts externes, pour ne pas affecter injustement, puis, là, là-dessus, je pense que les collègues de Gaz Métro peuvent voir notre attention à leur égard, on considère qu'évidemment, il ne faut pas affecter injustement la compétitivité de SCGM, particulièrement face à la concurrence du mazout.

Donc, ça implique que cette intégration pourrait se faire progressivement. Puis dans certaines mesures, elle pourrait être aussi conditionnelle. Dans le sens qu'il pourrait y avoir une règle qui dirait qu'il y aurait une contribution tout de suite d'une certaine somme d'argent pour certains programmes, qu'il pourrait y avoir plus tard un débat plus large ou une audience spécifiquement sur l'efficacité énergétique.

Par contre, il faudrait à ce moment-là que les autres filières, notamment Hydro-Québec, mais aussi d'une certaine façon qu'on essaie d'impliquer la filière pétrolière, paient aussi des contributions pour les programmes d'efficacité énergétique pour que ce soit le plus juste possible. Donc, ça va être nécessaire que toutes les filières paient des contributions pour qu'il y ait des efforts significatifs qui soient faits au niveau québécois.

Par contre, ça n'empêche pas qu'il ne faut pas attendre que tout se fasse en même temps. Il doit avoir déjà des signaux qui commencent de part et d'autre à chaque audience tarifaire, qu'il y ait un petit pas qui soit fait dans cette direction-là.

Et, en conclusion, en conclusion, GRAME-UDD demande à la Régie d'intégrer graduellement les externalités dans la tarification du gaz naturel et de fixer un tarif afin de financer les économies d'énergie. En fait, dès cette année, ça pourrait être une petite mesure tarifaire, qui pourrait peut-être être très petite. Je pourrais juste dire un indicatif dans nos discussions internes, mais on ne l'a pas proposée comme une demande formelle, on parlait comme peut-être d'un demi d'un pour cent serait peut-être quelque chose à envisager. On vous le mentionne dans le sens que vous pouvez voir peut-être dans ce qui

pourrait être possible. On vous le mentionne juste à titre indicatif, sans faire comme une recommandation formelle.

Par contre, on demanderait d'ordonner à SCGM de déposer un programme d'efficacité énergétique. On ne leur demande pas de faire ça en quarante-huit heures, ni dans le cadre peut-être de cette audience, mais que ça serait une étape nécessaire pour les prochains mois.

Et ensuite, on parle de rejeter le programme de SCGM de développement pour le chauffage résidentiel. Ici, ça a l'air peut-être sévère comme position, mais on fait une nuance tout de suite en disant □ ou d'imposer des fournaies de troisième génération □.

Si on fait un développement qui va clairement remplacer une filière renouvelable et moins polluante, et ça, on le sait que c'est très clair ce développement-là, le principal concurrent pour les nouveaux développements, bon, en tout cas, en grande partie, il y a de l'hydroélectricité qui pourrait être une filière; même ce n'est pas seulement la seule, ça, j'en conviens.

Mais dans ce cas-là, si au moins il y a l'effort de mettre des fournaies de troisième génération, donc

on ne parle pas d'une technologie nouvelle inexistante, on parle d'une technologie disponible, à ce moment-là, on considère que au moins il y aurait eu un message et que le gain environnemental qui serait fait avec ces fournaises-là plus efficaces pourrait compenser le fait qu'il y a une partie de ce marché-là qui a été enlevée à l'hydroélectricité, et comme il y a une partie qui a été enlevée au mazout, on peut espérer que, globalement, l'impact pourrait au moins être neutre et peut-être bénéfique.

Cela clôt notre présentation.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Lefebvre.

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

On m'indique qu'après la pause, il y aurait peut-être une réparation du système. Est-ce qu'on pourrait essayer pendant la pause de voir pour présenter un cinq, dix minutes le modèle G.r.a.m.e? Il semblerait qu'on pourrait après la pause.

TÉMOIN :

R. Si on le présente, ça va être moins de cinq minutes. Ça, on vous le promet.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Si on est capable de le faire, on pourra voir qu'est-ce que ça donne.

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

Pour que vous voyez un peu, là, on charge un chiffre, voici les résultats. Pour que vous voyez comment ça roule.

LE PRÉSIDENT :

Ce serait illustratif au moins. On va être capable d'évaluer si GRAME vient du modèle ou c'est l'inverse. Lequel qui est la coïncidence. L'oeuf et la poule.

1 Q. Moi, j'aurais une question peut-être pendant qu'on est sur la présentation, sur votre... en fait, l'avant-dernier acétate. Vous recommandez ou vous suggérez en fait que, le GRAME propose que SCGM intègre dans sa base tarifaire une partie de ses coûts externes et quand on retrouve dans la conclusion, le dernier acétate, vous avez deux éléments que vous mentionnez qui est : d'intégrer graduellement les externalités dans la tarification du gaz naturel. En théorie, c'est une hausse des tarifs?

R. Oui.

2 Q. Et vous suggérez aussi de fixer un tarif, une autre

hausse de tarifs?

- R. Non. En fait, c'est un peu la même chose, là. Ce qu'on vous dit, c'est que, d'un côté... La première, c'est qu'on dit, en fonction des externalités qui pourraient être évaluées de façon de plus en plus précise, on pourrait avoir un horizon ou une idée de jusqu'où il faut aller. Par contre, de façon concrète, on sait que actuellement il y a des externalités environnementales. On a montré que dans nos simulations, il peut y avoir des grandes variantes selon les chiffres qu'on utilise dans la littérature scientifique, selon les différentes hypothèses.

On a juste à penser que, pour la modélisation des externalités, il y a quatre méthodes, donc, fonction de dommages, coûts de contrôle, évaluation contingente, valeur de remplacement. Selon chacune de ces méthodes-là, il y a différents résultats qui sont obtenus dans la recherche. Donc, on ne peut pas dire qu'on a la valeur absolue, mais on est capable au moins de dire qu'on ne paie pas actuellement l'ensemble des coûts externes. Et ça, c'est clair. C'est plutôt que d'avoir la valeur zéro, on est mieux de s'approcher.

Ensuite, comme on l'a mentionné dans notre mémoire, c'est qu'une hausse de tarif qui est remise

complètement à un producteur, il y a un certain illogisme dans le sens que celui qui est très pollueur, si on dit que le prix d'une ressource plus polluante devrait être plus élevée, puis une ressource moins polluante devrait être plus basse, si c'est fait uniquement par la tarification en leur permettant d'augmenter les tarifs d'un producteur, ça veut dire que celui qui est plus pollueur aurait le droit d'augmenter ses bénéfices, parce qu'on lui permettrait d'avoir des tarifs très élevés et à ce moment-là, il aurait une marge financière beaucoup plus grande pour faire des nouveaux développements, s'entendre et aller chercher des nouveaux marchés; alors que celui qui est moins pollueur se verrait imposer des tarifs plus bas, parce qu'on voudrait lui permettre de percer plus des marchés, mais il n'aurait pas les revenus nécessairement pour faire des nouveaux projets de développement.

Qu'on pense à des nouveaux projets hydroélectriques qui peuvent être empêchés si le tarif est laissé trop bas. Ça fait que dans cette perspective-là, c'est clair qu'il devrait y avoir une perspective de développement durable une hausse du prix des filières plus polluantes, mais pas que ce montant-là aille à l'actionnaire ou que ça aille en un fonds permettant le développement de cette filière-là.

Et c'est peut-être un peu le problème de la limite, je dirais, de la juridiction de la Régie. Par contre, à l'intérieur de cette limite-là, il y a quand même une possibilité. C'est que des mesures d'efficacité énergétique ou des programmes environnementaux qui peuvent être plus larges, là. On est limité à l'efficacité énergétique pour respecter la directive qui a été mentionnée, mais il peut y avoir des programmes de fixation de carbone, et caetera.

Le fait d'avoir à financer certains de ces programmes-là, c'est que ça permet d'internaliser le coût, l'entreprise réduit son impact environnemental à ce moment-là, et ça n'entraîne pas de biais. L'entreprise Gaz Métro ne sera pas plus rentable parce qu'elle a une hausse tarifaire d'un demi de un pourcent. Par contre, ce tarif-là va être réparti sur l'ensemble de sa clientèle ou sur différentes façons parce qu'on peut leur donner une certaine souplesse selon les différents marchés.

Mais, à ce moment-là, on est certain qu'il y a eu une compensation ou une réduction des externalités, parce qu'il y a eu des efforts pour les réduire. Donc, on réduit le coût environnemental clairement et il y a eu une certaine internalisation dans le prix en même temps. En fait, ce qu'on peut mentionner, c'est que pour obtenir le même niveau de réduction

environnemental, on a deux approches en fiscalité.

C'est, un, l'équivalent d'une petite redevance qui est entièrement octroyée pour des mesures de compensation ou de réduction de la pollution ou, deuxièmement, des très grosses redevances mais qui deviennent à ce moment-là littéralement des taxes environnementales, qui sont compensées par des baisses d'impôts, ce qui fait qu'ils sont neutres sur le plan fiscal.

3 Q. Là, vous êtes rendu pas mal plus loin que la tarifaire maintenant...

R. Non, mais c'est pour ça que, là, j'ai dit, ça, c'est ce qui expliquait. Mais dans le cadre ici, dans les limites de vos moyens puis des règles qui sont actuellement données, ce qui peut être possible, c'est d'avoir un pourcentage de la base tarifaire qui soit octroyé à des programmes d'efficacité énergétique et qui peut être très petit maintenant, peut-être mais juste pour donner un signal, des mesures comme les fournaies de troisième génération pour les nouveaux développements.

Ça, ça peut donner aussi un signal. Par contre, il va falloir effectivement qu'il y ait, je ne sais pas, la forme que ça prendrait, mais qu'il y ait soit une audience spécifique sur l'efficacité énergétique mais où tous les producteurs seraient impliqués pour qu'il

y ait une règle commune. Parce que si on a une hausse tarifaire, je vous donne un exemple, deux pour cent (2 %) pour tout le monde, bien, à ce moment-là, ça nous défavorise... en tout cas, ça défavorise beaucoup moins une entreprise comme Gaz Métro vis-à-vis des concurrents que si on impose tout de suite l'internalisation complète à une filière, qui n'est pas la plus polluante. Gaz Métro n'est pas la filière la plus polluante. Dans le cas ici, bon, ce serait le mazout. Je pense... je ne sais pas si je réponds à la question.

4 Q. O.K. J'essaie de comprendre. Vous avez répondu dans vos mots, dans un sens, là, c'est que, parce que c'est parce que c'est des vases communicants dans un sens. Si on reconnaît les externalités comme vous dites, là, si elles sont intégrées c'est-à-dire, et s'il y a un tarif qui est fixé pour les économies d'énergie, que ce soit le même ou que ce soit interrelié, cette hausse de tarif qui génère des revenus, parce qu'elle vient de la part des tarifés, il y a des gens qui paient en dollars pour ça, ce que vous suggérez, c'est que ces dollars-là seraient dirigés pour essayer de financer des économies d'énergie dans un sens, c'est ça?

R. Ce qui permet de réduire les externalités en même temps. Donc, au lieu d'avoir à hausser beaucoup le tarif pour pouvoir intégrer un coût environnemental qui est là puis de dire c'est le reste de la société

qui doit se débrouiller pour réduire le problème en ayant peut-être ce revenu supplémentaire-là ou ce changement de prix relatif-là, parce qu'il peut ne pas avoir du tout d'argent octroyé à des programmes d'efficacité énergétique.

5 Q. O.K. J'essaie de faire, disons...

R. Mais, par contre, dans la limite des moyens de juridiction de la Régie, c'est beaucoup plus simple financer des programmes qui visent à réduire cette externalité-là en sachant qu'on ne sait pas peut-être la façon précise, et je ne préviendrai pas dire que voici l'externalité exacte du gaz. Par contre, c'est indéniable qu'il y en a, et à ce moment-là, qu'il y a un effort à faire pour tendre vers une partie de cette externalisation-là, puis que le financement des mesures d'économie d'énergie, c'est probablement le moyen le plus simple actuellement qui serait logique et cohérent.

LE PRÉSIDENT :

O.K. On va prendre la pause là-dessus. Et on va revenir à onze heures (11 h) avec, si possible, juste la courte démonstration, sinon on procédera avec la question des intervenants. Vous avez des questions, Maître Allard, SCGM?

Me JOCELYN B. ALLARD :

Oui, quelques-unes.

LE PRÉSIDENT :

Maître Pépin?

Me BENOÎT PÉPIN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Ça fait qu'on a vous deux pour clore la matinée. Et les mêmes règles s'appliquent pour vous qu'on parlait hier.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

(11 h 05)

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça fonctionne, finalement?

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

Non.

LE PRÉSIDENT :

Non? O.K. Ça fait qu'on va procéder avec...

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

On se reprendra à une audience future sur les

externalités, on s'assurera que ça fonctionne.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. On va vous souhaiter bon succès pour la prochaine fois. On va passer aux questions par maître Allard en premier.

Me BENOÎT PÉPIN :

En fait, maître Allard et moi avons convenu que je passerais peut-être en premier, de façon à lui laisser le dernier mot.

LE PRÉSIDENT :

Ah, mais je n'ai pas de problème là, si vous l'avez déjà convenu entre vous deux, je ne m'immiscerai pas dans vos ententes dans le salon que vous avez découvert!

Me BENOÎT PÉPIN :

On ne dira pas où on s'est entendus, d'abord!

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, Maître Pépin.

CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me BENOÎT PÉPIN :

- 6 Q. Alors, Benoît Pépin pour Option consommateurs et la FNACQ et groupes de consommateurs résidentiels. Alors en fait, quelques questions préliminaires avant

d'aborder le sujet même de votre preuve, quant aux groupes GRAME-UDD là, que vous représentez. Est-ce que vous pourriez, premièrement, m'indiquer le nombre de membres des groupes et qui ces groupes-là rassemblent?

LE PRÉSIDENT :

7 Q. Vous pouvez vous asseoir, Monsieur Lefebvre.

LE TÉMOIN :

R. O.K., donc les deux groupes existent depuis plusieurs années, ça va faire bientôt dix (10) ans pour le GRAME, pour l'UDD, il faudrait demander à monsieur Drapeau qui est juste à côté, qui pourrait vous dire la date exacte.

On a à peu près une trentaine de membres dans le GRAME, à peu près une cinquantaine pour UDD, si je ne me trompe pas. O.K., je le dis de mémoire, c'est approximatif. On n'est pas... nous ne représentons pas des gros mouvements, O.K., dans le sens que notre but n'a jamais été de faire des campagnes de memberships, mais plus de refléter une vision qui n'était peut-être pas majoritaire nécessairement, bon, dans les différents organismes là où on avait déjà été là, mais qui quand même, qui représente une partie, je pense significative là, de l'analyse environnementale, là.

Me BENOÎT PÉPIN :

8 Q. D'accord. Et est-ce que votre membership vous a amené à cerner un segment de la population ou est-ce qu'il y a des traits communs qui unissent les membres?

R. C'est-à-dire que dans la structure même de fonctionnement, on part plus avec la structure d'analyse scientifique, O.K., comme telle, ce n'est pas comme nécessairement par une assemblée où on va dire : il y a plus cinquante et un pour cent (51 %) de personnes qui votent pour ou contre une résolution, qu'on va prendre une position, on essaie d'abord de faire comme un comité de travail qui essaie d'avancer, puis de regarder au niveau de la littérature scientifique et de poser des hypothèses, on essaie de passer plus par cette façon-là et que, à ce moment-là, ces gens-là aient à convaincre l'organisme puis les autres membres du bien-fondé, bien ce qui est quand même similaire un peu à ce qui se fait ailleurs, mais, comme j'ai dit, on fonctionne quand même plus avec l'approche qu'on veut scientifique, puis un peu moins avec l'approche démocratique, d'une certaine façon, mais les deux doivent être jumelés.

9 Q. D'accord.

R. Je ne sais pas si monsieur Drapeau peut compléter aussi?

10 Q. Remarquez que la réponse me satisfait, là.

LE PRÉSIDENT :

Bien c'est ça là...

LE TÉMOIN :

R. Bon, si vous êtes satisfaits...

LE PRÉSIDENT :

... à moins que vous ayez...

LE TÉMOIN :

R. ... ça peut être différent, parce que le GRAME et l'UDD sont un peu différents.

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

Ce ne sont pas des questions qui portent sur l'approche, ce sont des questions qui portent sur qu'est-ce qu'est l'UDD puis qu'est-ce qu'est le GRAME.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça, c'est ça qu'était la question.

Me BENOÎT PÉPIN :

Oui, oui, mais...

R. C'est parce que j'ai répondu plus pour le GRAME...

LE PRÉSIDENT :

Non, mais je pense que monsieur Lefebvre a répondu...

LE TÉMOIN :

R. L'UDD, c'est un peu différent comme fonctionnement, mais ça regroupe des scientifiques et des écologistes renommés, puis ils essaient en général d'avoir une certaine alternance là, d'avoir un équilibre entre écologistes là, et scientifiques, et représentants, bon du milieu.

Me BENOÎT PÉPIN :

11 Q. D'accord.

LE PRÉSIDENT :

Juste pour clarifier, Monsieur Drapeau, vous ne pouvez pas être sur les deux côtés non plus à la fois, là.

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

Mais c'est parce que ce n'est pas une question qui porte sur la preuve qui est amenée, c'est une question qui porte sur les groupes. Monsieur Lefebvre a été reconnu comme expert en environnement, pas comme en groupes UDD ou en ONG, c'est pour ça que là les questions, il répond...

LE TÉMOIN :

R. Comme je dis, je répond du mieux que je peux, mais je peux peut-être me tromper un peu sur...

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

C'est ça, parce qu'il n'est pas expert en UDD, j'aurais pu expliquer c'est quoi l'UDD.

LE TÉMOIN :

R. J'expliquerais peut-être moins bien que monsieur Drapeau, mais si, bon...

LE PRÉSIDENT :

12 Q. Bon, on a compris.

R. ... monsieur Drapeau est rassuré...

13 Q. Oui oui, c'est correct.

R. O.K.

Me BENOÎT PÉPIN :

14 Q. En fait, l'autre question quant aux orientations et aux prises de position, vous avez expliqué le processus par lequel vous arrivez à ces positions-là, est-ce qu'il n'est pas vrai de dire que votre analyse vous a amené à favoriser la filière hydroélectrique dans les choix énergétiques?

R. Oui, oui, ça c'est très clair, puis ça, c'est quand on est entrés dans le débat en quatre-vingt-treize (93), sur le plan d'Hydro-Québec, puis on n'avait aucune position au début des consultations, puis au fur et à mesure qu'on avançait dans le dossier, on est venu à prendre cette position-là comme quoi que c'était une bonne filière.

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :
Monsieur le Président...

LE PRÉSIDENT :
Vous avez une objection ou...

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :
Oui. Monsieur le Président, les questions de... je ne dirais pas □ mon confrère □, je ne suis pas avocat, amènent le témoin expert à répondre des choses sur lesquelles UDD n'a jamais pris, n'a jamais dit dans ses études scientifiques qu'on favorisait l'hydroélectricité, alors, il pose des questions sur GRAME, GRAME c'est une chose, UDD... la Régie nous demande qu'on soit des regroupements, mais monsieur Lefebvre n'est pas un expert sur les fonctionnements puis les positions d'UDD, il a été expert en environnement sur une preuve.

Si on veut poser des questions sur quelles sont les

façons de fonctionner de GRAME et de UDD, bien j'aimerais qu'on me reconnaisse comme expert pour l'UDD, puis je vais aller répondre.

Me BENOÎT PÉPIN :

Écoutez, si je peux aider la Régie, disons que ma question était relative à la position du GRAME.

LE PRÉSIDENT :

Maître Pépin, dans ce contexte-là, peut-être que vu qu'il y a deux groupes qui sont représentés ici, on vous demanderait de concentrer vos questions sur le contexte environnemental et la présentation qui a été faite devant nous ce matin.

Me BENOÎT PÉPIN :

C'est ce à quoi je passais, de toute façon. Je vous remercie.

15 Q. Dans la preuve qui a été faite, Monsieur Lefebvre, et j'attire votre attention à la page 8 de votre document de présentation, bien là, je n'ai pas la cote avec moi là, GRAME-5... non, je pense que c'est GRAME...

R. Page 8 pour les acétates là, vous parlez?

16 Q. Oui, c'est ça, c'est ça.

R. O.K.

17 Q. Et sur cette page 8, se trouvent deux acétates,

l'acétate □ Tarifs □ et l'acétate

□ Interfinancement □. Ce que j'aimerais savoir, premièrement, c'est : est-ce qu'on ne peut pas s'entendre sur le fait que l'usage de l'énergie, pour un consommateur résidentiel, est premièrement un usage destiné à la chauffe. On s'entend sur cette prémisse de base?

R. Si on parle de l'énergie globalement, j'aurais même de la difficulté à dire ça, parce que si on prend juste le transport, c'est quarante pour cent (40 %) de la consommation, si on compare par rapport à chacune, je peux...

18 Q. Oui, oui, non, vous avez parfaitement raison...

R. ... si vous voulez des chiffres précis, je peux vous les donner ici...

19 Q. Non, non, Monsieur Lefebvre, attendez la question un petit peu là.

R. ... mais allez-y de façon précise.

20 Q. Oui, on y va.

R. On parlait de trente kilowattheures (30 kWh) sur...

LE PRÉSIDENT :

21 Q. Laissez poser la question avant, vous allez avoir plus de facilité à répondre.

R. O.K.

Me BENOÎT PÉPIN :

22 Q. Vous avez parfaitement raison. Alors, dans le

contexte du gaz naturel et de la cause tarifaire où on se trouve ici, l'usage, je vais vous soumettre comme prémisse de base que l'usage du gaz naturel ou de l'hydroélectricité ou du mazout léger qui est utilisé, l'huile à chauffage, c'est principalement dans une maison à des fins de chauffe.

Ce que je veux distinguer, c'est par opposition à d'autres éléments accessoires, comme la sécheuse à linge, là...

R. Oui, oui.

23 Q. ... des éléments comme ça.

R. Oui, vu comme ça, oui.

24 Q. Est-ce qu'on ne peut pas s'entendre aussi sur le fait que dans le cadre de cet usage-là, tout le monde ayant à chauffer sa maison, en portion du revenu pour un consommateur plus pauvre, il va consacrer une plus grande portion de son revenu à la chauffe qu'un consommateur plus riche?

R. Oui, je vois où vous voulez en venir, mais continuer sur votre question.

25 Q. Oui, oui. Non, je veux établir les bases...

R. O.K.

26 Q. ... pour qu'on soit sûr d'avoir une discussion sur certaines bases qui sont bien claires. Bon. Maintenant, vous voulez que la structure tarifaire invite les consommateurs à consommer moins et, par conséquent, je comprends de votre acétate au haut de

la page 8, sur les tarifs, que vous préférez voir une structure tarifaire progressive plutôt que dégressive, telle qu'on la constate dans le cas du gaz naturel. N'est-ce pas?

R. Sur la question de □ progressive □, j'ai mentionné qu'on ne demandait pas à la Régie de changer le sens de la courbe en une audience comme ça, mais ici, on est là comme expert en environnement, pour débattre des principes de développement durable appliqués à la tarification de l'énergie et du gaz naturel et dans ce sens-là, on indique des principes. C'est sûr qu'il y a plusieurs autres facteurs à tenir en compte, mais c'est important que ce principe-là soit connu et qu'on voit s'il y a moyen de l'intégrer.

27 Q. C'est ça...

R. Bon, c'est une nuance, ça.

28 Q. ... et votre objectif à long terme, pas dans le cadre d'une année ou d'une seule cause tarifaire, mais dans un objectif à long terme, c'est de voir l'établissement d'une structure tarifaire progressive plutôt que dégressive?

R. Ça serait idéal dans une perspective de développement durable.

29 Q. À ce moment-là, afin de compléter votre témoignage, j'aimerais avoir vos réflexions sur comment vous faites pour concilier cette structure tarifaire progressive et la... en fait non, je pense que je vais être obligé de reformuler ma question. Non, je

pense que je vais être obligé de l'aborder différemment. Alors, je m'excuse, je vais être obligé de reprendre complètement.

Je vais vous amener sur la question de l'interfinancement et vous avez pris position à l'effet que vous considérez tout interfinancement comme étant inacceptable. Est-ce que...

- R. Non, là-dessus j'ai indiqué qu'en termes de développement durable, si les prix – puis ça, en fait, c'est même une règle, je dirais en économie – si les prix intégraient tous les coûts, à ce moment-là, incluant les coûts sociaux là, bon, coûts environnementaux, coûts sociaux, à ce moment-là, il n'y a aucune raison pour avoir de l'interfinancement.

Mais comme il n'y a pas internalisation des coûts externes, on ne peut pas dire qu'on s'est entendus aujourd'hui sur quelle est la valeur exacte de ces coûts-là, mais c'est indéniable qu'il y en a et, dans ce sens-là, ça implique que s'il y a interfinancement et que ça permet de favoriser le gaz au détriment du mazout dans un certain marché, puis défavoriser le gaz au détriment d'un marché ou de l'hydroélectricité, à ce moment-là, ça peut être compatible avec le développement durable.

Donc, ce n'est pas une position, je veux dire

catégorique et religieuse, par contre, en principe, il faudrait tendre à réduire l'interfinancement, parce que ça tend à mettre le vrai signal de prix.

30 Q. Et cette diminution de l'interfinancement, comment faites-vous pour la concilier avec les préoccupations sociales et de s'assurer que les consommateurs résidentiels, notamment ceux à plus faible revenu, aient accès à une source d'énergie à un prix qui soit abordable?

R. Vouloir maintenir le prix des combustibles fossiles au plus bas niveau dans une perspective sociale pour permettre aux gens plus défavorisés d'avoir cette ressource-là à plus bas prix, ça va à l'encontre complètement du développement durable.

Il faut voir que les objectifs des consommateurs à court terme puis les objectifs du développement durable ne sont pas les mêmes. Par contre, dans le long terme, ils peuvent se rejoindre.

Et dans ce sens-là, quand on parle de mettre un demi de un pour cent (0,5 %), par exemple dans la base tarifaire pour les programmes d'efficacité énergétique, une partie de ces fonds-là pourrait financer des programmes pour les familles à faible revenu, tel qu'il y a eu des projets pilotes, justement au Québec dans le domaine de l'électricité puis ça commence un petit peu, je crois là, avec le

gaz naturel. Ça, je ne suis pas sûr pour celui-là, mais pour l'électricité les exemples sont connus.

Et à ce moment-là, ça peut être une façon, justement, de viser spécifiquement les ménages à faible revenu pour leur permettre de réduire leur consommation et à ce moment-là, même s'il y a une hausse de prix, globalement, ces ménages-là peuvent s'en tirer très bien.

31 Q. D'accord. Et donc, votre... il est possible, selon vous, de répondre à ces préoccupations sociales par le biais de la structure tarifaire et non pas par d'autres mécanismes. Ce que vous suggérez, c'est que ce n'est pas par des mécanismes fiscaux autres, mais bien par ce qui est la base tarifaire?

R. Je ne dis pas qu'il n'y ait pas d'autres mécanismes, mais dans le cadre de la présente audience, ce n'est pas pertinent que l'on aborde d'autres mécanismes, puis je pense que déjà ici, il y a des outils que la Régie peut utiliser, je pense pour à la fois réconcilier le développement durable et la protection là des petits consommateurs, là.

(11 h 20)

32 Q. Je vous remercie. Enfin, puis là, j'y reviens. Est-ce que vous êtes d'accord avec moi que, dans le cadre du développement du système de distribution de gaz naturel, il y a d'énormes coûts fixes qui sont investis et qu'il y a, par conséquent, des économies

d'échelle à réaliser avec des plus grands volumes de plus grandes consommations?

R. On a parfaitement conscience, et comme j'ai mentionné tout à l'heure que, agrandir le tuyau pouvait coûter très cher, que c'était pour Gaz Métro c'était normal de maximiser l'utilisation du tuyau, qu'il soit plein à pleine capacité, que tous les programmes de financement essaient de viser justement à atteindre ces objectifs-là. On les comprend.

Et c'est pour ça que sur la question de la structure tarifaire dégressive, je n'ai pas dit que nous avons une solution dans ce cas-là aussi claire que quand on parle au niveau du tarif, on a proposé des choses-là pour intégrer directement dans la base tarifaire.

Dans le cadre de la question dégressive, c'est important que ce soit mentionné que c'est un problème pour encourager l'efficacité énergétique. Ou bien, à ce moment-là, il y a d'autres incitatifs qui sont développés pour compenser, mais il faut comprendre que la base tarifaire, elle-même, n'encourage pas l'efficacité énergétique.

33 Q. O.K.

R. C'est une constatation dans ce cas-là plus qu'une recommandation.

34 Q. Et donc, est-ce que vous avez des suggestions concernant ces autres incitatifs si le fait d'avoir

une structure tarifaire progressive viendrait en conflit avec l'économique de base des économies d'échelle?

- R. Bon. J'en ai mentionné deux, intégrer directement un pourcentage dans la base tarifaire pour l'efficacité énergétique, un; puis, deuxièmement, regarder, puis, ça, ça pourrait être à plus long terme, peut-être pas maintenant dans la décision de la présente audience, mais ça pourrait être étudié ou il pourrait y avoir une orientation pour évaluer s'il y a possibilité de réduire la pente de la courbe dégressive pour justement réduire cet incitatif-là.

Il faut comprendre que cette pente-là ne pourra pas passer d'un sens à l'autre en une décision de la Régie. Mais il faudrait voir s'il n'y a pas une possibilité progressivement. De la même façon que l'interfinancement ne devra pas être enlevé d'un coup, mais il peut être réduit. Il y a un petit effort là-dedans dans ce sens-là mais qui est probablement insuffisant selon nous.

- 35 Q. Et quand vous donnez l'exemple de réduire la pente de la courbe dégressive, est-ce que ça n'a pas pour effet de créer un interfinancement?
- R. C'est-à-dire que, là, on parle de faire en sorte que le consommateur, un consommateur ou une entreprise, qui consomme plus, à ce moment-là, c'est sûr que dès qu'on change, on change la répartition financière.

C'est ça, en changeant les courbes de tarifs, c'est certain. Bon. Oui, oui, ça, je vous le concède. Mais, ça va être à réévaluer. Puis, là, comme j'ai dit, là, on n'impose rien à Gaz Métro. On ne fait que constater en terme de développement durable qu'il y a un problème. S'il n'y a pas de solution à ce problème, peut-être qu'il n'y en a pas. Mais notre devoir était de le montrer, que les gens soient conscients que si on veut encourager l'efficacité énergétique, on a une structure tarifaire qui ne l'encourage pas en partant.

36 Q. Et est-ce que je peux vous suggérer à ce moment-là qu'il doit y avoir une forme de balance entre l'aspect dégressif de cette courbe et l'interfinancement? C'est-à-dire que vous ne pouvez pas atteindre complètement l'un et l'autre, vous aurez à faire des choix entre l'atteinte des objectifs à l'égard de l'un et l'autre?

R. Le développement durable implique considération économique environnementale et sociale. Donc, par définition, ça implique de pouvoir faire des compromis justement économiques, sociaux et environnementaux.

37 Q. Parfait. Ce sont toutes mes questions. Je vous remercie beaucoup.

R. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Pépin. Maître Allard, est-ce que vous avez des questions?

CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me JOCELYN B. ALLARD :

- 38 Q. Oui. Alors quelques questions, Monsieur Lefebvre. Alors je vais continuer avec la même page que mon confrère vous a entretenu, la page 8 de votre présentation de ce matin. Je voulais savoir, dans le premier acétate, le premier point, il est indiqué à la fin :

Il n'y a aucun incitatif à consommer moins.

Ça, je comprends que, selon vous, c'est parce que plus on consomme moins chaque unité est coûteuse, c'est ça?

- R. C'est-à-dire qu'on parle dans le prix lui-même, il n'y en a pas d'incitatif à la marge à faire en sorte qu'une unité supplémentaire nous coûte encore plus cher que la précédente. C'est uniquement en ce sens-là qu'on dit.

- 39 Q. Mais on se comprend que l'unité supplémentaire, elle est payée?

R. Oui, oui, oui.

- 40 Q. Donc, il y a plus qui est payé quand on consomme moins?

R. Je suis d'accord qu'on pourrait nuancer sur la phrase

qui est là. Mais pour mentionner tout simplement qu'il y a moins d'incitatif à l'efficacité énergétique avec une structure dégressive.

41 Q. Et donc, la nuance, on pourrait écrire : □ Il y a un incitatif à consommer moins □?

R. Oui, mais l'incitatif serait plus important s'il y avait une structure progressive. Ça, je vous le concède.

42 Q. Ensuite de ça, vous donnez un exemple, évidemment, avec les réponses que vous avez données à maître Pépin, ça... D'ailleurs, on a parlé de votre choix hydroélectrique. Et je vois dans l'exemple, l'exemple d'un tarif progressif, vous mentionnez des tarifs d'Hydro-Québec. Pouvez-vous me dire si tous les tarifs d'Hydro-Québec sont progressifs?

R. Je crois que, non, mais je n'en suis pas sûr. On a sorti cet exemple-là tout simplement pour montrer... Parce qu'on n'est pas dans une cause Hydro-Québec. Et tout ce qu'on voulait voir, c'est : Est-ce qu'effectivement ça existait des tarifs qui n'étaient pas régressifs, mais qui étaient progressifs? Donc, on voulait illustrer que, oui, ça pouvait exister. Puis ça existe même chez vos concurrents. C'était à titre illustratif.

43 Q. Mais si je vous suggère que les tarifs commerciaux et industriels d'Hydro-Québec sont dégressifs. Est-ce que vous êtes au courant de ça?

R. Oui, mais on a mentionné... Oui. Mais on a mentionné

quand même que c'est actuellement beaucoup sur le marché résidentiel qu'on voyait qu'il y avait plus d'interfinancement puis où qu'il pouvait y avoir peut-être plus d'efforts pour encourager l'efficacité énergétique. Et je mentionnerais que peut-être que cette remarque-là, on la ferait aussi dans des audiences sur Hydro-Québec.

44 Q. Donc, oui, il y a une structure dégressive...

R. Oui, oui.

45 Q. ... chez Hydro-Québec. Maintenant, la dernière page de votre présentation de ce matin, là. Évidemment, je comprends qu'il faut principalement s'en remettre au document qui nous a été distribué ce matin par rapport au texte qui avait été déposé vu qu'il a été épuré, est-ce que je comprends bien, entre guillemets, le mot « épuré »... ajusté? Je ne fais pas de connotation péjorative au mot « épuration », ce n'était pas mon but.

R. On s'entend pour « ajusté ».

46 Q. On s'entend pour « ajusté ». Alors donc il faut s'en remettre à la présentation de ce matin, là, c'est ça, exact?

R. Oui.

47 Q. Bon. Dans le premier acétate de la page 11, je vois les termes « base tarifaire ». Et ça va peut-être rejoindre une question du président du banc. Moi, j'aimerais vous demander. Pouvez-vous peut-être nous expliquer selon votre conception, votre compréhension

quand vous utilisez les mots, qu'est-ce que c'est, ça, une base tarifaire? Et peut-être nous faire la distinction entre □ base tarifaire □ □ structure tarifaire □ puis □ base de tarification □ pour qu'on s'assure qu'on parle tous le même langage?

- R. C'est-à-dire que... C'est sûr que le prix que vous payez pour acheter le gaz qui vient de l'extérieur, à ce moment-là, vous n'avez pas de contrôle sur ce prix-là. Par contre, sur les factures que vous donnez à vos clients, il y a un certain contrôle en fait qui est donné, qui est sous l'égide de la Régie. Ce qu'on veut mentionner ici, c'est uniquement dans le cadre de cette audience et dans la mesure des pouvoirs de la Régie. Et, là, nous, on n'est – on le précise – pas des experts en tarification mais des experts en développement durable.

Et ce qu'on indique ici, c'est quelles devraient être les orientations qui devraient être prises à ce moment-là pour que la tarification reflète les objectifs de développement durable. Et, nous, on s'en remet à la Régie pour voir comment les intégrer. Dans ce sens-là, je pense qu'on n'a pas prétendu nulle part être des experts en tarification. Ça, je pense que c'est très clair.

Par contre, en développement durable, on considère qu'on donne les orientations qui, selon nous,

devraient servir à guider la Régie et ses propres experts en collaboration avec les experts de Gaz Métro pour voir qu'est-ce qui peut être fait pour intégrer ces principes-là.

48 Q. Encore là, évidemment, je veux en venir à vos conclusions. Mais, là, avant d'en venir à vos conclusions, là, je veux être bien certain. Je pense que je n'ai pas compris votre réponse à toute fin pratique. Base tarifaire, c'est quoi pour vous ça? C'est-tu la même chose que base de tarification?

R. C'est-à-dire que ce qu'on indique, c'est qu'il y a des coûts environnementaux au mètre cube consommé au Québec. Ceux-là, qu'ils soient que, dans le prix auquel il est vendu, il y a une partie qui dépend du coût d'achat, mais une partie aussi de la distribution puis de vos coûts, bon, dans votre structure de coûts, mais à ce moment-là, ce n'est pas à nous à décider des détails à l'intérieur de la structure tarifaire. On ne vient pas chambarder votre structure tarifaire sur cet élément-là.

Ce qu'on vient indiquer, c'est qu'il devrait y avoir un financement de mesures environnementales. Et à ce moment-là, on vous laisse voir peut-être la meilleure façon de la répartir. Parce que c'est sûr que, à ce moment-là, ça implique une augmentation d'un demi de un pour cent du prix de vente. O.K.

C'est ça qu'on calculait quand on parlait, bon, par exemple, à ce moment-là, ça, c'était un exemple, bien qui va être... ça va être à la Régie à voir qu'est-ce qui peut être pertinent ou non, faisable ou non. Est-ce que ça peut être dans une autre audience ultérieure que ça doit être débattu? Ou est-ce qu'il y a possibilité d'adopter tout de suite quelque chose? Nous, on n'arrive pas en disant qu'on a la vérité.

Par contre, ce qu'on mentionne, c'est que les coûts environnementaux ne sont pas internalisés actuellement. Et, ça, là-dessus, je crois que c'est incontestable et qu'il existe des coûts environnementaux même si on ne s'entend pas nécessairement sur quelle est leur ampleur exacte, sur leur valeur exacte. Je pense que c'est indéniable qu'il y en a.

Donc, on se limite à dire qu'il faudrait qu'il y ait un effort pour les internaliser. Puis, à ce moment-là, c'est certain qu'ils sont internalisés, bien il va falloir qu'il y ait quelqu'un qui paie. Par contre, on ne vient pas imposer à Gaz Métro que ce soit tel groupe ou tel groupe de consommateurs. Dans le sens que ça peut être, selon nous, souple.

Par contre, en développement durable, il faudrait que ce soit idéalement en haussant des tarifs. S'il faut

hausser des tarifs, que ce soit là ou on peut remplacer de l'électricité, qu'on augmente les tarifs puis, là, on peut remplacer du mazout que le Gaz Métro puisse maintenir des tarifs bas dans ces secteurs-là. Donc, c'est uniquement en termes de principe qu'on le mentionne.

- 49 Q. O.K. Ma réponse, juste pour finir sur ce point-là, on va revenir aux restes des éléments de votre réponse, là. Mais dans la première phrase qui se lit :

GRAME-UDD propose que SCGM intègre dans sa base tarifaire une partie de ses coûts externes.

Si je vous suggère que vous libelliez votre texte :

□ Dans sa structure tarifaire une partie de ses coûts externes □?

- R. Pas de problème. Aucun problème. J'ai dit, les experts en tarification, c'est vous.
- 50 Q. Donc on parle de structure tarifaire, on ne parle pas de base de tarification?
- R. Aucun problème.

LE PRÉSIDENT :

Mais il y a une très forte nuance entre les deux. Puis avant que vous disiez oui, j'aimerais ça comprendre si vous avez dit oui à ce que vous comprenez.

51 Q. La base de tarification inclut le coût de la marchandise, le coût de transport, entreposage, les dépenses d'opération et tout le total des dépenses. Il en arrive éventuellement à une base de tarification sur laquelle les tarifs sont appliqués. Ça, c'est la base de tarification.

R. Oui.

52 Q. Quand vous parlez des...

Me JOCELYN B. ALLARD :

Je m'excuse. Est-ce que vous parlez du coût de service ou vous parliez de la base de tarification, Monsieur le Président?

LE PRÉSIDENT :

Si je prends votre document 2, la base de tarification, la ligne 17 en bas. Je veux être sûr qu'avant de faire choisir à monsieur Lefebvre si c'est un ou l'autre, qu'il comprenne c'est quoi un et quoi l'autre.

(11 h 35)

Me JOCELYN B. ALLARD :

Quelle page?

LE PRÉSIDENT :

C'est SCGM-2, document 2 là, ou peut-être le plus simple, c'est d'expliquer la définition de la base de tarification selon vous, SCGM, et la définition de la

structure tarifaire selon vous, SCGM, et à quoi monsieur Lefebvre fait référence. Prenez en considération là que c'est son premier...

Me JOCELYN B. ALLARD :

- 53 Q. C'est ça, évidemment la base de tarification puis coûts de service là il y a des... parce que vous avez parlé de marchandises là, je veux être certain qu'on...

LE PRÉSIDENT :

Mais peut-être que dans votre question, expliquer ou définir qu'est-ce que vous entendez par un et par l'autre et là, monsieur Lefebvre va être capable de dire : oui, c'est ça, oui c'est... parce que juste le titre, là! En fait, peut-être que ma demande explique pourquoi il faut clarifier aussi avec monsieur Lefebvre.

Me JOCELYN B. ALLARD :

Non, non, mais moi je veux être certain, évidemment je ne suis pas le témoin, je ne suis pas l'expert là, mais en gros la base de tarification...

- 54 Q. Monsieur Lefebvre, la base de tarification, si je vous dis que ce sont... c'est l'item qui comprend les actifs qui sont les immobilisations du distributeur, qui sont incluses de façon à rémunérer, sur laquelle

il y a une rémunération qui est accordée et la structure tarifaire, c'est quand on regarde les tarifs là, puis les paliers de tarifs, puis ce que vous avez décrit comme étant dégressif, ça c'est une structure tarifaire. Ça, c'est deux choses. Voyez-vous une nuance entre les deux, base de tarification puis structure tarifaire?

R. Oui, mais comme je l'indiquais, ce qu'on indique comme principe, c'est seulement que des coûts, puis les coûts, quand on parle d'un coût par mètre cube de gaz, le mode de tarification n'a pas d'importance sur le fait qu'il existe un coût et, à ce niveau-là, le fait qu'il y ait un programme, par exemple d'efficacité énergétique à faire financer, il n'y a pas de nuance sur ce fait-là. Le fait qu'on doit l'intégrer à quelle place dans la structure ou dans la base, à ce moment-là nous, on n'arrive pas avec aucune préférence dans le sens qu'on vous laisse voir à ce moment-là et à la Régie, on est, comme on a dit on ne prétend pas dire que ça doit être de façon spécifique à tel ou tel élément, tout ce qu'on mentionne, c'est qu'il y aurait à intégrer ces coûts-là de la même façon qu'Hydro-Québec, on va leur dire : vous avez aussi à intégrer des coûts pour faire ces programmes d'efficacité énergétique, puis etc.

55 Q. Ce que je comprends, de toute façon on s'est entendus, vous venez témoigner comme expert en

environnement là et non pas en...

R. Et non pas en tarification.

56 Q. ... tarification là, si on se comprend. Donc, ce que vous dites c'est sûr, dans les tarifs là quand vous parlez, j'en viens à votre conclusion, d'ajouter un demi de un pour cent (0,5 %), c'est sur le tarif là...

R. C'est un exemple, je l'ai dit à titre... oui, ça c'est sur le tarif pour le prix de vente à titre d'exemple, c'est pour montrer qu'au niveau du prix de vente...

57 Q. Bon.

R. ... ce serait peut-être une hausse qui pourrait être raisonnable, dans le sens que...

58 Q. C'est un surplus...

R. C'est un surcoût.

59 Q. ... de tarif?

R. C'est ça, c'est un surplus sur un tarif. C'est pour ça que le reste, ça n'avait pas d'importance.

LE PRÉSIDENT :

60 Q. Qui serait justifié par des coûts qui ont été appliqués quelque part là, non?

R. Mais qui seraient à ce moment-là des mesures d'efficacité énergétique, c'est que ça serait une augmentation en fait des dépenses d'efficacité énergétique, mais ça pourrait être différentes façons.

61 Q. O.K. Je ne sais pas si...

Me JOCELYN B. ALLARD :

62 Q. Donc, c'est un... ce n'est pas un surplus, c'est, à toutes fins pratiques, ce que je comprends de votre demande, c'est d'augmenter les dépenses d'efficacité énergétique pour le distributeur et, à ce moment-là, évidemment, ça se reflète dans les coûts.

R. C'est ça, et c'est à vous à regarder où vous voulez le refléter, à vous ou à la Régie de regarder, là, ce n'est pas dans notre mandat à ce moment-là.

LE PRÉSIDENT :

63 Q. C'est ça. À partir du moment où c'est un coût, il faut que ça se reflète quelque part dans une structure de coûts là qui, au bout de la ligne, les coûts se transforment en tarifs suite aux mécanismes de taux de rendement, etc...

R. C'est ça.

64 Q. ... qui est appliqué sur la base des coûts; à partir du moment où vous reconnaissez des coûts, il faut qu'ils soient reconnus quelque part d'une certaine façon, soit en programmes énergétiques ou soit en coûts d'externalités qui sont internalisés.

R. C'est ça, mais internalisés en finançant des mesures pour les réduire là.

LE PRÉSIDENT :

Je suis rendu que je parle comme un avocat, je vais arrêter là!

R. C'est très bien.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça clarifie un peu le contexte, là?

Me JOCELYN B. ALLARD :

Oui, oui, oui, je pense que...

65 Q. Ça clarifie, ça clarifie sur la question des programmes d'efficacité énergétique, mais quand j'arrive à votre conclusion, puis évidemment, je voulais réitérer ma réserve, mes questions ce n'est pas... ce n'est évidemment pas une reconnaissance que c'est le bon forum pour discuter de l'intégration des externalités, mais je lis la première conclusion, pour arriver à fixer ce tarif que vous avez décrit comme étant un... moi, à un moment donné vous avez parlé de redevances là, de un demi pour cent (0,5 %) afin de financer les économies d'énergie, mais on parle d'intégrer graduellement les externalités.

Donc ça, ce sont... ce n'est pas de faire des programmes d'efficacité énergétique, c'est une autre histoire ça, d'ailleurs, c'est la deuxième...

R. Non, il y a deux points là, dans la phrase, puis il y

en a une, effectivement, qui est tout simplement une orientation que l'on propose et la deuxième dont □ intégrer les coûts externes □, c'est une orientation de développement durable qui doit être vue, qui pourrait être au moins mentionnée comme quoi que la Régie considère qu'il faudrait tendre vers l'internalisation des coûts externes, tout en sachant que ça peut être peut-être limité dans un premier temps, puis qu'il y ait au moins une mesure concrète qui est proposée à ce moment-là, qui est un programme d'efficacité énergétique.

66 Q. Mais le un demi de un pour cent (0,5 %) ou ce à quoi il va tendre là, dans votre propos, ce serait l'équivalent des externalités, c'est ça?

R. C'est-à-dire que ça vise à réduire les externalités et c'est en fonction aussi des externalités qu'on... du fait qu'il y ait des coûts externes qu'on a à adopter de telles mesures. S'il n'y avait pas aucun coût externe, il n'y aurait pas de raisons de subventionner de tels programmes. Je parle au niveau de l'ensemble de, bon, de l'utilisation de l'énergie.

67 Q. C'est parce que je lis votre texte, c'est marqué □ intégrer les externalités dans la tarification □, donc l'intégration c'est...

R. Oui, ça, c'est une partie qui va être progressive, puis ce qu'on a mentionné, c'est qu'on lance ici le débat, sauf qu'il risque d'y avoir peut-être la nécessité d'une audience spécifiquement, par exemple,

sur l'efficacité énergétique avec les autres producteurs, les autres distributeurs, je veux dire. Mais je n'entrerais pas, bon, dans le détail, je pense que ce n'est pas nécessaire.

Je pense que les lignes directrices, en termes de développement durable qu'on propose sont claires, mais là, c'est à la Régie à ce moment-là de voir qu'est-ce qui peut être pertinent ou non, applicable ou non, quitte à ce qu'une partie des éléments soit indiquée dans les recommandations comme des éléments à pousser ultérieurement ou à développer.

68 Q. Ah! je suis d'accord avec vous, je suis...

R. On est conscient qu'il y a une partie qui ne pourra pas être faite maintenant là, on n'arrive pas avec une solution miracle, on arrive juste avec des orientations dans les grandes parties.

69 Q. Non, évidemment, je suis d'accord avec vous là, ce n'est pas nécessairement le bon temps pour le faire, sauf que vous venez dire à la Régie : mettez un surplus d'un demi pour cent (0,5 %) dans les tarifs là, donc ça, vous demandez ça maintenant là?

R. Oui, ça on demande, on donne à titre d'exemple, mais c'est à la Régie aussi à voir jusqu'à quel point est-ce que la Régie perçoit qu'il y a possibilité. On dit ce chiffre-là à titre indicatif, mais on dit qu'à la Régie, il pourrait y avoir au moins un signal quelconque, mais qu'il y ait quelque part un signal.

Le signal pourrait être de dire qu'il va y avoir une audience spécifique sur le sujet, puis qu'à ce moment-là, il n'y a rien d'adopté maintenant, sauf peut-être les fournaies de troisième génération qui serait, selon nous, un autre exemple concret pour donner un signal.

Mais ça serait malheureux qu'à la fin de cette audience-là, il n'y ait aucun signal, mais aucun concret, comme quoi qu'il va y avoir quelque chose qui va tendre vers une internalisation des coûts ou vers une mesure d'efficacité énergétique.

LE PRÉSIDENT :

- 70 Q. Le un demi de un pour cent (0,5 %) comme signal vient d'analyses ou juste indicatif, comme exemple?
- R. C'est juste indicatif...
- 71 Q. O.K.
- R. ... c'est un exemple...
- 72 Q. Donc, aucune base, vous n'avez fait aucune base de calcul sur la corrélation entre soit le coût de certains programmes ou qu'est-ce que ça rapporterait le un demi de un pour cent (0,5 %)?
- R. C'est-à-dire oui, on a regardé qu'est-ce que ça rapporterait, mais ce qu'on voulait voir, c'est qu'est-ce qui pouvait sembler comme étant raisonnable, c'est qu'on croit que dans le cadre du développement durable, il va falloir faire des

efforts d'efficacité énergétique très importants au Québec, mais qui va devoir impliquer tous les distributeurs et, dans ce sens-là, c'est effectivement une contribution qui va être probablement plus importante qui devra être demandée.

Sauf qu'effectivement, comme on a indiqué, il faudrait que ce soit de façon plus juste, donc, pas seulement Gaz Métro, mais aussi les autres qui aient à contribuer et ça, ça pourrait être peut-être ultérieurement décidé, mais il peut y avoir un geste, juste le fait qu'on voit que Consumers Gas a déjà des efforts beaucoup plus significatifs, des indicateurs de performance environnementaux, des efforts en efficacité énergétique plus significatifs, la Régie pourrait donner un signal et dire à Gaz Métro : oui, nous acceptons tel ou tel point de votre demande, mais nous demandons qu'il y ait un effort plus significatif et nous le quantifions à mettre au moins tel effort, par exemple en efficacité énergétique ou telle norme pour des fournaies de troisième génération dans les nouvelles résidences.

Donc, au moins on aurait donné un signal, par contre, on devient, comme je l'ai mentionné, on est spécialistes en développement durable et on ne vient pas imposer un montant précis; par contre, un demi de un pour cent (0,5 %) montre l'ordre de grandeur, on

ne vous arrive pas avec quinze pour cent (15 %) ni avec cent dollars (100 \$), ce n'est pas un chèque de cent dollars (100 \$) pour des besoins d'efficacité énergétique et ce n'est pas dix pour cent (10 %) d'augmentation, de hausse des tarifs.

On montre qu'il peut y avoir une façon raisonnable, quelque chose qui va être au moins un premier signal. On se limite à ça, je pense, dans le cadre de la présente audience.

Me JOCELYN B. ALLARD :

73 Q. O.K. Dans votre réponse à monsieur le président, vous avez mentionné □ les autres distributeurs □?

R. C'est-à-dire on a mentionné Consumers Gas qui est déjà...

74 Q. Non, vous avez mentionné les autres distributeurs au Québec?

R. Ah! oui, au Québec, oui?

75 Q. Vous parliez de qui quand vous parliez des autres distributeurs?

R. Bien, on parlait surtout d'Hydro comme tel, c'est quand même un gros concurrent, puis c'est certain qu'il y aurait aussi, d'une certaine façon, à voir ce qui pourrait être fait dans le secteur des pétrolières, mais ça peut être d'autres aussi, il faudrait voir ce que la Régie a comme pouvoir, il faudrait voir aussi, mais là, on déborde du cadre, je

pense, de la présente audience là d'embarquer, je pense, à ce niveau-là, là.

76 Q. Et donc, je comprends que votre... ce que je retiens c'est que votre demi pour cent (0,5 %) là il est... il permet d'intégrer des externalités, vous le proposez dès cette année, donc ce que vous demandez à la Régie, c'est d'intégrer les externalités dès cette année, c'est ça?

R. Non, ce qu'on mentionne, c'est que les coûts externes pourraient être beaucoup plus élevés, beaucoup beaucoup plus élevés qu'un demi de un pour cent (0,5 %), par contre, le seul fait de faire un effort dans ce sens-là permettrait non seulement de les intégrer, donc, d'aller vers le vrai signal des prix, mais comme ce serait pour financer un programme qui vise à réduire ces externalités-là, elles deviendraient donc moins importantes.

77 Q. À la fin du premier acétate, de la page 11, vous mentionnez évidemment l'impact là de cette façon de faire sur la compétitivité versus le mazout, vous venez de parler des pétrolières, là, donc on se comprend que même si c'est fait progressivement, votre proposition là, d'un demi pour cent (0,5 %), vient, dès cette année, affecter la position concurrentielle vis-à-vis le mazout. On s'entend?

R. Oui, c'est clair.

78 Q. Donc, le...

R. C'est pour ça qu'on y va progressivement.

79 Q. C'est ça, et...

R. On ne vous impose pas dix pour cent (10 %), par exemple.

80 Q. Oui, mais même là, c'est déjà plus, quand même que ce soit progressif là, c'est déjà plus que ce que c'était hier?

R. Oui, oui, puis comme on dit, on laisse à la Régie, ça pourrait être la moitié d'un demi de un pour cent (0,5 %), ça pourrait être autre chose, mais on demande qu'il y ait un signal, c'est-à-dire qu'il y ait au moins plus d'effort, c'est tout.

LE PRÉSIDENT :

81 Q. C'est le signal que...

R. On demande qu'il y ait un signal qui soit montré, quitte à ce que le signal dise que la Régie entend clairement aller dans cette direction-là...

82 Q. Oui, mais le signal peut prendre différentes formes là.

R. C'est ça, différentes formes...

83 Q. Sans répéter votre argumentation.

84 Q. ... différentes ampleurs, mais que dans le rapport de la Régie, ce soit dit : la Régie tient compte du fait que les externalités existent et qu'on devrait faire des efforts dans ce sens-là et, par contre, que la Régie considère qu'il ne faut pas déstabiliser les prix relatifs des ressources rapidement, donc, qu'elle décide d'y aller progressivement, mais

qu'elle lance le message.

Me JOCELYN B. ALLARD :

85 Q. Mais on comprend de votre propos là que le signal, il est lancé au niveau du gaz naturel, mais il n'est pas lancé au niveau du mazout?

R. Oui, mais c'est pour ça qu'on dit qu'on va être présent sur toutes les tribunes, toutes les audiences et toutes audiences parlementaires dans d'autres cas, pour proposer les mêmes mesures, pour que ce soit le plus juste possible pour vous.

86 Q. C'est parce que je lis votre texte là, je comprends que là, il faut l'adapter, mais ça, ça semble...

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

Quelle page?

Me JOCELYN B. ALLARD :

Page 43 du mémoire.

87 Q. Et au paragraphe troisième de la section 5.1, vous mentionnez :

Dans cette perspective, nous encourageons les hausses des coûts de l'énergie en général avec des augmentations plus marquées pour les combustibles fossiles, proportionnellement à leur contribution aux

émissions de gaz à effet de serre.

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

Monsieur le Président, on nous a demandé...

LE PRÉSIDENT :

Mais vous ne connaissez pas la question encore là,

Monsieur Drapeau, vous pouvez peut-être...

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

Bien, le simple fait que...

LE PRÉSIDENT :

On va laisser aller maître Allard, on va savoir

qu'est-ce qu'il va faire.

Me JOCELYN B. ALLARD :

Je veux dire... vous ne voulez pas qu'on y réfère du tout?

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

Posez votre question.

LE TÉMOIN :

R. Allez-y.

Me JOCELYN B. ALLARD :

88 Q. Non, non, mais je veux dire moi, si le document n'est

pas vraiment...

R. Non, non, allez-y. Ce n'est pas ça que j'ai dit.

LE PRÉSIDENT :

89 Q. Non, Monsieur Lefebvre, la Régie va décider.

R. Ah! Excusez.

Me JOCELYN B. ALLARD :

90 Q. Bon, alors je lis ce paragraphe là, puis, évidemment le contexte dans lequel il s'insère, on n'est pas pour tout relire le texte là, mais ce que je comprends ici, c'est qu'évidemment, le signal dont vous parliez dans ce texte, dans ce mémoire, visait non pas seulement le gaz, mais forcément la mazout au même moment et justement pour ne pas affecter ou changer l'équilibre concurrentiel et le signal envoyé aux consommateurs, en ce qui concerne les prix de un et de l'autre des combustibles fossiles.

R. Oui.

91 Q. Alors là, ce que vous venez de nous dire, c'est que vous êtes prêt à envoyer un signal dès maintenant et non pas au mazout, mais seulement au gaz?

R. C'est-à-dire qu'il ne faut pas compter qu'il va y avoir nécessairement une mesure adoptée par le mazout et le lendemain par le gaz, et le lendemain... ce n'est pas dans cet ordre-là. Ce qu'il faut dire, c'est que dès maintenant il doit y avoir des signaux qui doivent être faits, mais qui doivent être

progressifs.

Une première mesure, petite maintenant; prochaine audience tarifaire, on va espérer qu'il va y avoir des pas qui vont avoir été faits dans le domaine du mazout qui permettront d'aller justement plus loin dans le cadre du gaz.

C'est dans ce sens-là puis ça permet de respecter cet objectif-là, et je suis parfaitement d'accord qu'on ne peut pas faire l'internalisation complète des coûts du gaz, si ce n'est pas fait au moins en partie par le mazout.

Je dis au moins en partie , parce que comme les coûts sont plus élevés pour le mazout, les coûts environnementaux, ça veut dire que même s'ils intègrent une partie plus petite de leurs coûts, en termes de compétitivité par rapport à eux, vous n'êtes pas nécessairement désavantagé, vous êtes désavantagé si vous internalisez beaucoup vos coûts et eux ne les internalisent pas du tout.

92 Q. O.K., mais là...

R. Et si eux les internalise plus ultimement, vous êtes gagnant.

93 Q. O.K., mais là, je pense qu'on se comprend là, parce que si dans votre proposition en internalisant le demi pour cent (0,5 %) dont vous parliez pour le gaz

naturel et non pas pour le mazout en ce moment, vous êtes d'accord qu'on est désavantagé?

R. Oui.

94 Q. En ce qui concerne le gaz?

R. Oui.

95 Q. On excluant la personne qui parle.

R. Oui, oui.

96 Q. Ça va, je n'ai pas d'autres questions.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

(11 h 47)

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Allard. Maître Turmel.

CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me ANDRÉ TURMEL :

97 Q. Je vous renvoie à votre texte de présentation ce matin à la page 11, à la conclusion. On va revenir sur la question de l'efficacité énergétique. Dans vos conclusions, bon, vous dites :

D'ordonner à SCGM de déposer un programme d'efficacité énergétique.

Et, là, de la discussion que je viens de comprendre, je ne suis plus trop sûr si vous voulez qu'il y ait un signal ou que vous souhaitez que la Régie, dans ses conclusions, indique qu'il devrait y avoir une

cause générique. Qu'est-ce que vous souhaitez exactement? Est-ce que vous modifier votre conclusion ou cette conclusion-là demeure? Est-ce que vous souhaitez que...

- R. C'est-à-dire qu'il doit y avoir un signal clair. Mais le signal clair peut être une cause générique sur l'efficacité énergétique. Dans le sens que ça peut ne pas être adopté tout de suite dans la base tarifaire. Et le message peut être clairement dit que ça va être dans une cause générique. Je pense qu'on est ouvert à ces options-là.

Par contre, ça ne doit pas être remis à une audience tarifaire de l'année prochaine comme quoi qu'on va voir l'année prochaine s'il y a pertinence de donner un signal. Le signal doit être dans la décision de cette audience présente. C'est tout ce qu'on veut mentionner. Et que ça peut prendre différentes formes.

Si la Régie semble voir qu'il pourrait y avoir suffisamment d'éléments pour faire déjà un premier signal, ça peut être fait. Par contre, comme on l'a mentionné, ça peut être reporté aussi à une cause générique sur l'efficacité énergétique. On n'a pas de problème aussi avec cette option-là en autant qu'il y ait un signal clair dans la décision qu'il faut tendre vers le développement durable par ces moyens

là.

98 Q. On a beaucoup parlé justement, bon, de la façon de convenir que du moment qu'il devrait y avoir un plan d'efficacité énergétique. Mais parlons maintenant du contenu. Je n'ai pas vu, là, de suggestion quant au contenu. Est-ce que vous avez fait quelque suggestion sur ce que devrait contenir, parce que dans votre conclusion vous dites □ ordonner que SCGM dépose un programme □, mais à l'intérieur de ce programme-là, est-ce que vous avez indiqué qu'est-ce que vous souhaiteriez ou la façon que SCGM devrait l'aborder, plus sur le contenu d'un tel programme?

R. C'est-à-dire que, selon nous, il y aurait plusieurs aspects qui seraient considérés. Mais on n'a pas, dans ce cadre-ci de la présente audience, été en détail sur ce contenu-là. Tout à l'heure, bon, à la question justement de votre collègue, on a souligné qu'on considère qu'au niveau des petits consommateurs, c'est certain qu'il y aura une partie du financement qui devrait aller vers ce groupe-là.

Je le réitère, là. Parce que, ça, c'est un élément... Avant cette question-là, je veux dire, qu'on avait déjà envisagé. Donc, ça, c'est un élément important. Est-ce qu'une partie de ce financement-là irait à l'agence ou serait gérée par l'agence d'efficacité énergétique. Ça, ce serait ce qui serait à décider, surtout si on parle d'une cause générique à ce

moment-là, ce serait, bon, un élément possible.

Et il y a un élément qui dépend... qui serait peut-être plus directement géré par Gaz Métropolitain. Quand on parlait des fournaises de troisième génération, Gaz Métro pourrait subventionner ses clients pour avoir ces fournaises-là. Ça peut être des options. Mais, là, il faudrait voir les autres implications que ça peut avoir en terme d'interfinancement. Mais dans ce cas-là, au moins, on a un gain en efficacité énergétique.

99 Q. Donc je comprends que votre réflexion sur le contenu d'un éventuel plan n'est pas terminée?

R. Non, c'est ça.

100 Q. D'accord. Maintenant, on a parlé du mazout versus le gaz naturel. À l'égard du mazout, à votre connaissance, vous qui êtes spécialiste en environnement, est-ce que les compagnies de mazout ont de tel plan d'efficacité énergétique qui pourraient se comparer? Est-ce que vous avez fait de telles recherches?

R. Non, on est moins avancé au niveau de l'étude de ce que font les entreprises de ce secteur-là. Et ce serait quelque chose qui serait à poursuivre. Par contre, dans les questions qu'on a essayé de demander à Gaz Métro, on voulait aussi avoir le plus possible d'informations pour comprendre le marché. Puis, effectivement, je pense que Gaz Métro aurait aussi à

développer un peu plus l'expertise pour mieux connaître justement ses compétiteurs sur ces plans-là. Est-ce que je répons à la question?

101 Q. Bien, ce n'est pas moi à juger. Vous avez terminé votre réponse?

R. Bien, comme j'ai dit, on n'a pas nécessairement l'expertise encore sur le secteur des pétrolières. Puis il y aurait des efforts, selon nous, à faire de toute façon. Puis c'est pour ça qu'on disait que tous devraient contribuer. Puis on n'exclut pas, on inclut clairement, là, le secteur mazout et autres.

102 Q. D'accord. Dans la dernière conclusion, et celle-ci semble plus ferme, vous souhaitez que soit rejeté le programme de SCGM de développement pour le chauffage résidentiel ou - et là vous avez ajouté - d'imposer des fournaies de troisième génération. Cette conclusion-là demeure?

R. Oui. Mais quand vous dites que c'est ferme, le □ ou □ montre qu'à partir du moment qu'il y a un effort qui est fait pour en faire un exemple, parce qu'on considère que ce marché-là, c'est clairement un marché qui pourrait être à l'hydroélectricité. On considère que c'est un marché qui pourrait être facilement à l'hydroélectricité.

Puis si on parle en terme de consommateurs, on ne pourrait pas dire que tous les consommateurs qui sont à l'hydroélectricité au Québec, que la majorité de la

population, se retrouvent socialement pénalisés parce qu'ils ne sont pas au gaz. Donc, à ce moment-là...

Par contre, on montre dans notre nuance que si un effort, un geste pour faire mettre des fournaises de troisième génération avec quatre-vingt-onze pour cent (91 %) de rendement plutôt que quatre-vingt-deux (82 %) pour la deuxième génération, à ce moment-là, on considère qu'on est prêt à retirer notre opposition au programme puis à dire qu'au moins, bien, il y a un effort qui est fait dans ce sens-là.

103 Q. Une petite question. La troisième génération, quel est le seuil entre la deuxième et la troisième génération?

R. Comme je vous ai dit, c'est quatre-vingt-deux pour cent (82 %) et quatre-vingt-onze (91 %). Mais, ça, c'est d'après les chiffres de nos collègues ici de Gaz Métropolitain.

104 Q. Une dernière question que je vous renvoie dans votre preuve écrite, là, initiale à la page 13.

R. 13 du mémoire?

105 Q. Oui, c'est ça. Page 13 du mémoire, en bas de page, le deuxième paragraphe en bas, je vous cite, vous dites :

Les émissions...

Là, vous parlez de méthane.

Les émissions provenant de l'exploitation et de la distribution du gaz naturel seraient cinq fois plus grandes au moins que ce qu'affirme traditionnellement l'industrie.

J'aimerais que vous commentiez sur □ seraient cinq fois plus grandes □. D'où tenez-vous cette information?

R. L'IPCC, c'est l'*Intergovernmental Panel of Climate Change*. En fait, en français, c'est le Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat. Et, ça, c'est... Dans le rapport de quatre-vingt-douze (92), il avait mentionné cet élément-là. Ça regroupe trois cents (300) chercheurs dans le monde parmi les plus reconnus en matière des questions de changements climatiques. Et c'est dans leur rapport, donc de quatre-vingt-douze (92).

106 Q. Mais un peu plus bas, vous dites :

Même en nous basant sur des chiffres acceptés par l'industrie, nous avons calculé que les émissions fugitives de méthane dans le réseau de transport, considérées comme étant une moyenne de 1,1 % au Canada, seraient d'au moins 3,1 % au Québec.

Bon. Ce trois point un pour cent (3,1 %) là, je comprends que c'est vous qui l'avez calculé?

R. Oui. Vous avez à la page 16, le tableau 3.

107 Q. Oui.

R. En fait, ce n'est pas moi personnellement, c'est un autre collègue qui n'est pas ici présentement. Elle doit accoucher d'un jour à l'autre, si ce n'est pas déjà fait. Elle ne peut pas venir témoigner. Ce n'est peut-être pas pertinent juste pour un tableau. Donc, ce que vous avez dans ce tableau-là, c'est à partir des références qui sont justement mentionnées en bas ou dans... C'est reconnu qu'il y a entre telle et telle province tel pourcentage de perte d'émissions.

Et tout ce qu'on a fait, c'est la sommation pour ce qui étaient les fuites sur chaque segment du réseau, ce qui permet de constater... là, je sais qu'il y a peut-être une petite différence selon d'autres évaluations. Mais c'est très clair qu'un consommateur en Alberta, pour la même ressource qu'est le gaz naturel, il va avoir moins de fuites pour l'énergie qu'il a utilisée qu'un consommateur au Québec.

Et, ça, je pense que c'est indéniable. Et là-dessus, on a un ordre de grandeur qui pourrait être peut-être près du triple. Donc, ça pourrait montrer que, ici, il y aurait quand même un peu plus d'émissions atmosphériques pour l'utilisation. Ça pourrait peut-être être à débattre au niveau de l'exactitude des chiffres. Mais on voit quand même que, sur le

principe, c'est indéniable.

108 Q. Ce que vous voulez dire finalement, c'est plus on s'éloigne de l'Alberta plus le taux de fuites de méthane augmente?

R. C'est ça. Et, ça, c'est indéniable.

109 Q. D'accord. Merci. Je n'ai pas d'autres questions.

INTERROGATOIRE PAR M. FRANÇOIS TANGUAY :

110 Q. Monsieur Lefebvre, je vous renvoie à la page... attendez un petit peu, à la page 10. Deuxième paragraphe, vous faites mention qu'il serait pertinent que la filière à gaz contribue au financement du développement de la filière éolienne au Québec au même titre que le fera l'hydroélectricité. J'aimerais vous entendre là-dessus.

R. Bien, c'est un point sur lequel on n'a pas élaboré. On l'a mentionné, parce que dans une perspective de développement durable, on trouvait que ça devait être dit pour bien comprendre le concept. Par contre, comme c'était une cause précédente qui a été conclue, qui parlait de l'éolien, on ne pensait pas que, de toute façon, que ça pouvait être remis en question dans le cadre de la présente cause.

Par contre, juste pour expliquer, c'est que, de la façon que ça a été adopté dans la cause précédente, dans la cause sur l'éolien, c'est qu'une filière renouvelable rentable doit financer une filière

renouvelable non rentable pour permettre son développement. Alors ça veut dire que les filières renouvelables, rentables ou non... en fait, les filières rentables se trouvent à augmenter ses coûts pour supporter la filière renouvelable non rentable et les filières plus polluantes qui, à ce moment-là, comme le gaz et le mazout, se retrouvent avantagées à la fois face, bon, à l'Hydro et à l'éolien dans ce cas-là. Donc, dans une perspective complète de développement durable, de la même façon que l'efficacité énergétique devrait être financée, je veux dire, plus globalement par l'ensemble des filières, de la même façon, la filière renouvelable non rentable devrait être financée, pas supportée uniquement par une filière renouvelable, parce que, dans le cas d'Hydro-Québec, c'est de l'hydroélectricité qui se retrouve à supporter.

Je ne parle pas d'Hydro-Québec mais je parle de la filière. Donc qui se retrouve à supporter le coût du développement éolien. On n'a jamais pris position contre l'éolien. On est pour le développement de l'éolien. Mais on aurait trouvé pertinent... Ça aurait été idéal dans la perspective de développement durable que ce soit... les autres filières contribuent. Mais, là, ça déborde dans la présente cause dans le sens qu'on l'a mentionné, mais ce ne sera pas dans votre décision parce qu'on sait que des

décisions ont déjà été rendues à ce compte-là. Mais c'est peut-être pertinent de savoir que ce concept-là devrait être élargi.

- 111 Q. Bon. Je ne veux pas rentrer dans une discussion là-dessus. Mais ayant une certaine intimité avec ce rapport-là, je vous inviterais à le relire parce que je ne suis pas certain que c'est comme ça que ça a été écrit, là. Je ne pense pas que c'est ça qu'on a dit. Et je ne rentrerai pas dans l'argumentation. Mais je vous invite sérieusement à relire le rapport parce qu'on n'a jamais dit qu'il fallait qu'Hydro paie pour le vent. Le rapport sur les éoliennes vous l'avez. On n'a jamais dit qu'il fallait qu'Hydro-Québec paie pour l'éolien. Je pense que c'est très, très important cette nuance-là. C'est pour ça que je pose la question.

R. Je ne sais pas ce que vous avez dit mais je...

- 112 Q. Je ne discute pas d'une décision que la Régie a déjà rendue.

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

Monsieur le Président, ça a été écrit avant la décision que vous avez rendue. Si ce mémoire-là GRAME-UDD avait été rédigé après la décision, ça n'aurait pas été écrit de cette façon-là. Nous avons lu l'avis...

M. FRANÇOIS TANGUAY :

Je me doutais que vous l'aviez écrit avant.

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

Ça a été écrit avant.

M. FRANÇOIS TANGUAY :

Je me doutais que vous l'aviez écrit avant parce que, dans les faits, ce n'est pas ça qui s'est passé. On s'entend.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a d'autres questions? Monsieur Drapeau, vous n'avez pas de points de clarification?

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

Je ne fais que des objections.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez des objections avec votre témoin expert?

M. JEAN-PIERRE DRAPEAU :

Non, pas avec mon témoin expert.

LE PRÉSIDENT :

Dans ce contexte-là, Monsieur Lefebvre, Monsieur Drapeau, merci pour votre participation aux audiences de la Régie, pour votre présence ce matin. Merci.

ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

DISCUSSIONS

LE PRÉSIDENT :

Très bien. On va continuer avec les aspects de gestion. On a l'engagement 33 que... Maître Pépin, je comprends que vous avez certaines questions.

Me BENOÎT PÉPIN :

Oui. En fait, ce qui pourrait être une objection, mais qui pourra peut-être se régler différemment. C'est-à-dire que l'engagement 33 consistait à produire le témoignage sur une étude □ lead-lag □ dans une cause antérieure. On produit le témoignage de monsieur Day. Et ça dépend toujours ce que veut faire Gaz Métropolitain avec la preuve. S'il s'agit d'une source utilisée par un témoin qui est venu témoigner devant vous, qui vous indique : □ Je connais tel document et je vous le produis □, je n'ai pas d'objection.

Si on tente d'introduire le document en preuve pour qu'il fasse preuve de son contenu, et par conséquent que la Régie considère les opinions de monsieur Day dans le cadre de sa décision, à ce moment-là, je me

vois privé du droit fondamental d'un intervenant de contre-interroger le témoin sur cette preuve-là et ses opinions. Et ce serait une preuve de ouï-dire qui est inadmissible. Donc, ça dépend beaucoup de ce que mon confrère veut faire avec le document.

LE PRÉSIDENT :

L'engagement 33 était suite à une demande de la Régie si je me rappelle bien. Peut-être, Maître Turmel vous voulez clarifier?

Me ANDRÉ TURMEL :

Oui, simplement pour éclairer effectivement. Je recherchais une source. J'ai eu une source. Et donc ce n'est pas à l'égard du contenu. La source a été... Quant à nous, on va le prendre comme source et non pas comme faisant preuve du contenu.

LE PRÉSIDENT :

Je pense que ça avait été demandé à monsieur Despars, je crois, s'il y avait eu d'autres discussions sur ce sujet-là. Puis c'était à titre de référence et de discussion, mais ce n'est pas plus qu'à ce sujet-là, je crois.

Me BENOÎT PÉPIN :

Parfait. Si c'est convenu avec la requête de mon confrère.

Me JOCELYN B. ALLARD :

Non, mais il est évident que, je veux dire, on ne peut pas juste savoir que monsieur Day a écrit quelque chose, là, dans un témoignage devant l'OEB en mil neuf cent quatre-vingt-un (1981). Effectivement, c'est une demande de la Régie de l'énergie qui était très pertinent parce que les questions étaient : Est-ce que ça s'est discuté ailleurs? Alors voici l'opinion d'un témoin expert devant l'OEB qui a rendu quelque chose. Donc, c'est une opinion qui en vaut d'autres, là. Puis c'est une source d'information. Je trouve qu'il est un peu tard si c'est une objection que mon confrère à ce stade-ci. Puis je ne suis pas certain que l'objection pourrait se faire à une question de la Régie alors que la Régie a le pouvoir évidemment de demander dans une cause les informations requises pour mener à bien sa mission. Ce n'est pas sûr...

LE PRÉSIDENT :

Je pense que ça clarifie peut-être le contexte.

Me BENOÎT PÉPIN :

Oui, ça dépend de la portée de la preuve. Et c'est évidemment de protéger les intérêts de ma cliente. Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Pépin. Pendant qu'on parle des engagements, est-ce que vous avez eu l'opportunité de parler avec madame Perron? Il nous reste encore quatorze (14) engagements en suspens dont un qu'on a fait référence ce matin.

Me JOCELYN B. ALLARD :

Alors, c'est ça, je n'ai pas parlé à madame Perron, mais ma collègue...

LE PRÉSIDENT :

Non, vous étiez dans le salon...

Me JOCELYN B. ALLARD :

C'est ça. Moi, j'étais dans le salon avec maître Pépin, effectivement. Non, mais madame Perron va être disponible demain après-midi. Et on devrait être en mesure de déposer l'engagement, la réponse à ce moment-là ou demain matin.

LE PRÉSIDENT :

Ce serait peut-être préférable le plus tôt possible pour qu'on puisse le regarder, parce qu'on parle de deux point cinq millions (2,5 M\$). Ça fait que ça vaut la peine peut-être de faire la réflexion dessus.

Me JOCELYN B. ALLARD :

Effectivement. Mais, ça, j'imagine, ça valait chez les gens aussi de regarder ce qu'il en était pour être capable de donner l'explication que vous recherchez.

LE PRÉSIDENT :

Ça fait que je comprends que le document...

Me JOCELYN B. ALLARD :

Je pense qu'on va tenter aujourd'hui de l'envoyer. Mais je ne voudrais pas que ce soit une promesse, engagement, là, que je prends, parce que je n'ai aucun contrôle sur le délai.

LE PRÉSIDENT :

Non, je comprends.

Me JOCELYN B. ALLARD :

Mais si on l'a aujourd'hui, on va vous l'envoyer aujourd'hui avant demain.

LE PRÉSIDENT :

Quitte à le faxer à huit heures (8 h) à soir.

Me JOCELYN B. ALLARD :

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

Demain matin, au moins, on l'aurait avant de commencer puis nous donner la chance dans notre séance de travail du matin aussi de voir si on a à réorienter les recherches aussi.

Me JOCELYN B. ALLARD :

Ça va.

LE PRÉSIDENT :

O.K.?

Me JOCELYN B. ALLARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

En fait, il y en avait quatorze (14). Ça fait que les treize (13) autres vont suivre?

Me JOCELYN B. ALLARD :

C'est ce que je croyais. De toute façon, on le savait ce matin. La quasi totalité du reste était pour suivre demain. Mais on leur avait dit cette semaine que c'était important. Demain, c'est jeudi.

LE PRÉSIDENT :

Pendant que vous êtes debout, Maître Allard, vous aviez aussi en terme de l'agenda, est-ce que vous

êtes en mesure de nous aviser si vous comptez déposer une contre-preuve jeudi après-midi?

Me JOCELYN B. ALLARD :

Je ne suis pas en mesure de vous aviser parce qu'il reste un élément à déterminer avec mes gens que je rencontre plus tard, dépendant de ce qu'on va entendre aussi de la preuve de monsieur Drazen demain. Donc, je ne peux pas vous dire. Mais s'il y a une contre-preuve, elle sera courte.

LE PRÉSIDENT :

Parce que l'objectif, c'est de finaliser demain après-midi.

Me JOCELYN B. ALLARD :

Je pense que s'il y a contre-preuve, on va finaliser demain. Ça, je suis pas mal certain.

LE PRÉSIDENT :

Dans ce contexte-là, ça fait qu'on va se retrouver demain matin à neuf heures trente (9 h 30) avec maître Pépin et votre témoin. Et j'espère que monsieur Drazen n'est pas pris dans la tornade ou dans les vents, là.

Ah bien, vous nous rassurez. □ Welcome to Montreal.
We will see you tomorrow morning □.

Ça fait que neuf heures trente (9 h 30) demain matin.
On va continuer avec le dépôt de la FNACQ. On est
ajourné jusqu'à demain matin. Merci.

AJOURNEMENT À 12 h 07.

Je, soussigné, MICHEL DAIGNEAULT,
sténographe officiel bilingue autorisé à pratiquer en
français, avec la méthode sténomasque dans les
districts judiciaires de Montréal, Laval, Longueuil,
certifie sous mon serment d'office que les pages ci-
dessus sont et contiennent la transcription exacte et
fidèle de la preuve en cette cause, le tout
conformément à la Loi;
Et j'ai signé :

.
. .
.

MICHEL DAIGNEAULT
Sténographe officiel bilingue